

TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



BNP PARIBAS

Troisième amendement au Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel **2025**

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2026
sous le numéro D.26-0112



Ce troisième amendement au Document d'enregistrement universel 2025 a été déposé le 28 octobre 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Table des matières

1	INFORMATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2026	4
2	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3 (NON AUDITÉS)	32
3	FACTEURS DE RISQUES	54
4	NOTATIONS LONG TERME ET COURT TERME	70
5	ÉVÈNEMENTS RÉCENTS	71
6	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	73
7	RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES	76
8	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	77
9	TABLES DE CONCORDANCE	78

1 INFORMATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2026

Très bon trimestre, porté par une forte dynamique commerciale et opérationnelle

		3T26 (en M€)	3T25
Forte croissance des revenus	— Revenus	13 757	12 569
<ul style="list-style-type: none"> • CIB (+16,6% / 3T25) : excellent trimestre • CPBS (+3,6% / 3T25) : croissance particulièrement soutenue pour CPBE de +9,5% • IPS (+5,3% / 3T25) : performances solides et intégration d'AXA IM en bonne voie 	+9,5%		
Efficacité opérationnelle et maîtrise des coûts	— Frais de gestion	8 016	7 610
<ul style="list-style-type: none"> • Accélération de l'amélioration du coefficient d'exploitation : 58,3% (-2,3pts) 	Effet de ciseaux +4,1 pts		
Résultat Brut d'Exploitation : croissance à deux chiffres	— RBE	5 741	4 959
	+15,8%		
Coût du risque en ligne avec notre objectif 2026 < 40 pb	— Coût du risque	964	905
	39 pb		
Résultat d'exploitation porté par les performances opérationnelles	— Résultat d'exploitation	4 756	4 040
	+17,7%		
Résultat avant impôt en forte hausse	— RNAI	5 061	4 284
	+18,1%		
Résultat net part du groupe à un niveau élevé	— Résultat net	3 456	3 044
	+13,5%		

Ratio CET1¹ au 30.09.2026 : **12,9%**
avec l'intégration d'Athlon (~-15 pb)
Ratio CET1 anticipé au 31.12.2026 > 13%

ROTE 9M26
13,2% vs 11,4% au 9M25

BNPA 9M26
9,36€ (+20,1% / 9M25)

Lancement d'un programme de rachat d'actions de 1,3 milliard d'euros en novembre 2026 anticipant la distribution du résultat 2026 ainsi que la BCE l'a autorisé

Le 27 octobre 2026, le Conseil d'administration de BNP Paribas, réuni sous la présidence de Jean Lemierre, a examiné les résultats du Groupe pour le 3^{ème} trimestre 2026.

Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général, a déclaré à l'issue de ce Conseil d'administration :

« Le Groupe réalise un très bon troisième trimestre, porté par les performances opérationnelles de ses trois pôles. Ces résultats reflètent la force de nos franchises globales, la diversité de notre modèle et l'engagement de nos équipes dans nos différentes géographies. Forts de ces résultats, nous poursuivons avec discipline notre transformation et la mise en œuvre de nos initiatives stratégiques, avec une priorité inchangée : accompagner les clients dans leurs projets, quels que soient les environnements. Nous entrons dans une nouvelle phase de développement dont les ambitions seront reflétées dans notre plan 2030 que nous présenterons le 2 février prochain. Je tiens à remercier l'ensemble de nos équipes pour leur engagement et leur mobilisation continus. »

RESULTATS DU GROUPE AU 30 SEPTEMBRE 2026

Résultats du Groupe au 3^{ème} trimestre 2026

Revenus

Au 3^{ème} trimestre 2026 (ci-après 3T26), le **produit net bancaire du Groupe (PNB)** s'élève à 13 757 M€, en hausse de 9,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2025 (ci-après 3T25).

Le PNB **Corporate & Institutional Banking (CIB)** progresse fortement de 16,6%. Global Banking réalise un trimestre solide (+8,4% / 3T25), illustré par sa position confirmée de première banque d'investissement européenne en EMEA et par de solides parts de marché. Capital Markets délivre une forte performance, notamment en Asie et dans les Amériques, en particulier en DCM, financement d'acquisitions, titrisations et financement d'infrastructures. Global Markets réalise de nouveau un trimestre particulièrement fort (+21,9% / 3T25), porté par Equity & Prime Services (EPS) qui réalise d'excellentes performances dans l'ensemble de ses métiers, en particulier au sein de Prime Services. FICC se maintient à un niveau stable, la performance des activités change venant compenser le recul de l'activité taux sur les marchés développés et de crédit. Securities Services signe également un excellent trimestre (+17,6% / 3T25), soutenu par un niveau d'activité élevé et le développement de l'activité avec les nouveaux clients en 2025 et 2026.

Les revenus de **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)**² sont en hausse (+3,6% / 3T25), portés par la confirmation de la dynamique de croissance des revenus, soutenue par l'environnement de taux d'intérêt et l'évolution favorable des commissions dans l'ensemble des banques commerciales. Au sein de la zone euro, les revenus progressent de 9,5%, grâce à une dynamique commerciale soutenue. Ils sont en hausse (+8,3% / 3T25) pour Europe Méditerranée. Au sein des métiers spécialisés, les revenus de Personal Finance sont en croissance (+4,6% / 3T25) portés par une bonne dynamique commerciale et une gestion rigoureuse des marges à la production. Les revenus d'Arval et Leasing Solutions (-29,1% / 3T25) sont impactés par un environnement de marché toujours défavorable sur les prix des véhicules d'occasion (VO) chez Arval. Arval a finalisé l'acquisition d'Athlon. Son PNB organique est en hausse (+24,6% / 3T25 ; +12,0% à pcc), porté par la croissance de la flotte et l'amélioration des marges. Les revenus des Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors sont également en hausse (+3,7% / 3T25).

Investment & Protection Services (IPS) réalise un très bon trimestre. La hausse de ses revenus (PNB : +5,3% / 3T25) illustre une croissance organique soutenue et les effets de l'intégration d'AXA IM en ligne avec le calendrier prévu. L'Assurance poursuit sa croissance organique de manière soutenue. Wealth Management et Asset Management réalisent également un très bon trimestre, porté par la hausse des commissions et des revenus solides sur les dépôts.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 8 016 M€ au 3T26 (+5,3% / 3T25). Combinés à la croissance des revenus (+9,5% / 3T25), l'effet de ciseaux est positif de +4,1 points. Le coefficient d'exploitation au niveau du Groupe s'établit à 58,3%, en amélioration de 2,3 points par rapport au 3T25.

Les frais de gestion de **CIB** progressent (+9,2% / 3T25), accompagnant la forte croissance des revenus (+16,6% / 3T25). L'effet de ciseaux est fortement positif au niveau du pôle (+7,4 points) et à deux chiffres chez Securities Services (+11,5 points).

Les frais de gestion de **CPBS**² sont en hausse de +4,0%. Les revenus progressant de +3,6%, l'effet de ciseaux est négatif (-0,3 points). L'effet de ciseaux est très positif (+5,8 points) au sein des banques commerciales de la zone euro et chez Personal Finance (+3,5 points). L'effet de ciseaux d'Arval & Leasing Solutions est impacté par une pression sur les prix des véhicules d'occasion.

Enfin, les frais de gestion d'**IPS** sont en hausse (+2,8% / 3T25) modérée grâce aux premières synergies liées à l'intégration d'AXA IM. L'effet de ciseaux est positif au global (+2,5 points) ainsi qu'au niveau de l'Assurance (+3,2 points), de l'Asset Management (+2,5 points) et de Wealth Management (+3,6 points).

Coût du risque

Le coût du risque du Groupe s'établit à 964 M€ (+59 M€ / 3T25). Cette hausse provient principalement des dotations sur encours sains (strates 1 et 2), à hauteur de 27 M€ (+186 M€ / 3T25), les provisions sur créances douteuses (strate 3) sont en baisse. Le stock de provisions s'établit au 30 septembre 2026 à 18,8 Md€, dont 3,9 Md€ en strates 1 et 2. Le taux de couverture des créances douteuses (strate 3) s'élève à 67,3%, pour un taux de créances douteuses de 1,6%, niveau faible et en baisse régulière sur longue période.

Sur cette base, le coût du risque atteint 39 points de base des encours, conformément à la trajectoire visant un niveau inférieur à 40 points de base en 2026.

La diversification du Groupe se reflète également dans son exposition à la France au regard de la taille de son bilan, avec environ 19 Md€ d'OAT détenues, dont 16 Md€ comptabilisés au coût amorti.

Résultat d'exploitation, Résultat avant impôt et Résultat net part du Groupe

Le **résultat d'exploitation** du Groupe s'établit à 4 756 M€ (4 040 M€ au 3T25), en forte hausse de 17,7%. Au niveau des pôles opérationnels, il est en hausse de 13,3% par rapport au 3T25.

En complément du résultat d'exploitation, les **éléments exceptionnels** du trimestre ont un impact négatif de -2 M€ sur le résultat net part du Groupe (-9 M€ au 3T25). Le résultat net avant impôt s'établit à 5 061 M€ (+18,1% / 3T25) et le taux moyen d'impôt sur les bénéfices à un niveau élevé de 30,2% pour le 3^{ème} trimestre. Sur cette base, le **résultat net part du Groupe** s'élève à 3 456 M€ au 3T26 (3 044 M€ au 3T25).

Développement durable

BNP Paribas confirme son **leadership** dans le financement de la transition énergétique. Selon le classement 2026 de BloombergNEF³, le Groupe se positionne au premier rang des plus grandes banques européennes à la fois pour son ratio de financement des énergies bas-carbone par rapport aux énergies fossiles et pour le volume total de financements consacré aux énergies bas-carbone.

En 2025, pour chaque dollar de financement des énergies fossiles, BNP Paribas a ainsi facilité 3,18 dollars de financements en faveur des énergies bas-carbone, soit une progression du ratio de 56 % sur un an.

Cette dynamique s'illustre également par l'accompagnement d'opérations emblématiques à travers le monde en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la transition vers une économie bas-carbone, notamment dans la décarbonation de l'industrie, les infrastructures durables et l'agriculture.

Résultats du Groupe sur les neuf premiers mois 2026

Sur les neuf premiers mois 2026, le PNB s'élève à 41 904 M€, en hausse de 10,0% par rapport aux neuf premiers mois 2025 (ci-après 9M25).

Le PNB de CIB (15 725 M€) progresse de 9,0% par rapport au 9M25, porté par les revenus de Global Markets (+13,1% / 9M25) et de Securities Services (+13,8% / 9M25). Le PNB de Global Banking, impacté au 1T26 par l'effet change, est stable.

Le PNB de CPBS² est en hausse de 4,4% à 20 660 M€, soutenu notamment par les banques commerciales de la zone euro (BCEF : +9,4% / 9M25 ; BCEB : +14,9% / 9M25 ; BCEL : +11,2% / 9M25). Europe Méditerranée progresse fortement (+8,5% / 9M25). Les métiers spécialisés sont en repli (-3,5% / 9M25) marqué par la baisse du prix des VO d'Arval, au niveau d'Arval & Leasing Solutions (-20,4% / 9M25).

Enfin, le PNB d'IPS, à 5 915 M€, est en très forte hausse (+20,5% / 9M25), en lien avec l'intégration d'AXA IM et la bonne performance des métiers Assurance (+3,8% / 9M25), Wealth Management et Real Estate (+8,3% / 9M25) et Asset Management (>x1,5 / 9M25).

Les frais de gestion du Groupe s'établissent à 24 712 M€, en hausse de 7,0% par rapport au 9M25 et génèrent un effet de ciseaux positif de +3,0 points. Ils intègrent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration et d'adaptation (408 M€) et des coûts de renforcement informatique (98 M€). Au niveau des pôles, les frais de gestion sont en hausse de +5,3% chez CIB et de +3,5% chez CPBS² (+3,8% dans les banques commerciales et +2,7% dans les métiers spécialisés). Ils sont en hausse de 21,6% pour IPS, en lien avec l'intégration d'AXA IM. Au titre des neuf premiers mois 2026, le coefficient d'exploitation du Groupe s'établit à 59% (-1,6 points / 9M25), en ligne avec la trajectoire visant un niveau inférieur à 56% à l'horizon 2028.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit ainsi à 17 192 M€ pour les neuf premiers mois 2026, en forte hausse de 14,5% par rapport au 9M25 (15 011 M€).

Le coût du risque du Groupe s'élève à 2 835 M€ (2 555 M€ au 9M25). Les charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers s'élèvent à 365 M€.

Les éléments hors exploitation du Groupe, à 935 M€ au 9M26, comprennent principalement l'impact de la réévaluation de la participation dans Allfunds (372 M€) et la plus-value de cession de l'opération Ageas / AGI (858 M€).

Le résultat avant impôt du Groupe s'établit à 15 732 M€, en forte hausse de 20,3% par rapport au 9M25 (13 081 M€). Sur la base d'un taux moyen d'impôt sur les bénéfices à 28,8% au 9M26, le résultat net part du Groupe s'élève à 11 018 M€ (contre 9 253 M€ au 9M25).

Au 30 septembre 2026, la rentabilité des fonds propres tangibles réévalués est de 13,2%. Elle reflète les solides performances du Groupe BNP Paribas portées par son modèle diversifié et intégré.

Anticipant la distribution du résultat 2026 et en complément de l'acompte sur dividende de 3,23 euros payé le 28 septembre dernier, le Groupe lancera un programme de rachat d'actions de 1,3 milliard d'euros en novembre 2026, ainsi que la BCE l'a autorisé.

Structure financière au 30 septembre 2026

Le **ratio « Common Equity Tier 1 »** (CET1) s'élève à 12,9% au 30 septembre 2026 et tient compte de l'acquisition d'Athlon pour environ 15 points de base. Le ratio CET1 est très supérieur aux exigences SREP (10,45%).

Le 3^{ème} trimestre 2026 est marqué par les effets combinés (i) de la génération organique de capital nette de l'évolution des actifs pondérés au 3T26 net de la distribution du résultat du 3T26 basée sur un taux de distribution de 60% (+15 points de base) et (ii) d'OCI limités (-10 points de base) et (iii) de l'acquisition d'Athlon (~-15 points de base).

Le ratio CET1 est attendu au-dessus de 13% d'ici fin 2026, du fait de la génération organique de capital et de l'impact de la cession de BMCI (~+15 points de base).

Le **ratio de levier**⁴ s'élève à 4,4% au 30 septembre 2026.

Au 30 septembre 2026, le **Liquidity Coverage Ratio**⁵ (fin de période) s'établit à 139%, les **actifs liquides de haute qualité (HQLA)** à 399 Md€ et la **réserve de liquidité disponible instantanément**⁶ à 495 Md€.

Trajectoire à l'horizon 2028

Le Groupe confirme ses objectifs à l'horizon 2026 et 2028 et poursuit l'amélioration de sa rentabilité par le biais des plans stratégiques déjà en cours d'exécution et présentés dans le cadre de *Deep Dive* dédiés, dont un point à date est compris dans le support de présentation des résultats 3T26. Cette trajectoire se traduit notamment par :

- Un **ROTE** attendu à 12% en 2026 et supérieur à 13% en 2028 ;
- Un **coefficient d'exploitation** d'environ 60% en 2026, puis inférieur à 56% en 2028 ;
- Une croissance du **résultat net part du Groupe** attendue à plus de 10% par an sur la période 2025-2028.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

Résultats de CIB au 3^{ème} trimestre 2026

Un nouveau très bon trimestre, reflet de la force de notre franchise clients mondiale.

Le **produit net bancaire** (5 201 M€) est en forte hausse de 16,6% / 3T25, reflétant l'accélération de Global Banking, un trimestre particulièrement fort pour Global Markets et un excellent trimestre pour Securities Services.

Les **frais de gestion**, à 2 841 M€, sont en hausse de 9,2% / 3T25 pour accompagner la croissance de l'activité. L'effet de ciseaux est très positif de 7,4 points.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 2 360 M€, en hausse de 27,1% / 3T25. Le **coût du risque** s'établit à 111 M€, un niveau bas.

CIB dégage un **résultat avant impôt** de 2 250 M€, en forte hausse de 35,2%.

CIB – Global Banking

Global Banking réalise un trimestre solide et renforce ses positions de marché.

Les revenus s'établissent à 1 615 M€, en hausse de 8,4%, soutenus par une bonne dynamique commerciale. Celle-ci se traduit par de fortes positions dans les classements. Par ailleurs, les vents contraires du 1^{er} semestre 2026 liés aux effets de change et aux taux d'intérêt deviennent des vents porteurs au second semestre 2026.

En Europe, l'activité Advisory enregistre une forte performance tandis que Transaction Banking poursuit son accélération, portée par la croissance des volumes et l'amélioration des marges. Dans les Amériques, l'activité enregistre une croissance à deux chiffres, notamment en DCM, financements d'acquisition, titrisations et financements d'infrastructures. En APAC, la dynamique reste particulièrement soutenue, en particulier sur les marchés de capitaux.

Les encours de crédits progressent fortement (+17,5% / 3T25), tandis que les dépôts enregistrent également une hausse soutenue (+18,4% / 3T25).

Global Banking confirme par ailleurs son leadership⁷ en EMEA au 9M26, avec une position de n°1 sur plusieurs segments de dette, une position de n°2 en titrisation EMEA avec 8,9% de parts de marché, ainsi qu'une position de n°2 en Transaction Banking⁸.

Les frais de gestion sont en hausse de 3,4% à 713 M€, reflétant des investissements. L'effet de ciseaux est très positif à 5,0 points.

Le coût du risque s'établit à 19 points de base au 3T26 contre 40 points de base au 3T25, notamment liés à un dossier spécifique.

CIB – Global Markets

Global Markets réalise un très bon trimestre, porté par la performance d'Equity & Prime Services.

À 2 674 M€, les revenus de Global Markets sont en très forte hausse de 21,9% / 3T25 à un niveau proche de son plus haut niveau historique enregistré au 1T26.

Les revenus d'Equity & Prime Services s'établissent à 1 459 M€ et enregistrent une très forte progression de 50,0% / 3T25, soutenue par l'intérêt marqué des clients dans tous les produits Actions.

Les revenus de FICC sont stables 1 215 M€. L'activité se maintient à un niveau élevé, soutenue par la bonne performance des activités en APAC et de change, compensant le recul des activités de crédit et de taux.

Les frais de gestion sont en hausse reflétant les investissements continus. L'effet de ciseaux est très positif à 8,6 points. La VaR (1 jour, 99%) moyenne, qui mesure le niveau des risques de marché, reste à un niveau bas à 32 M€ (-2 M€ / 3T25).

CIB – Securities Services

Securities Services réalise une excellente performance, portée par l'impact très positif des clients récemment intégrés.

Les revenus de Securities Services progressent de 17,6% à 912 M€, portés par l'entrée en relation avec de nouveaux clients et une forte dynamique commerciale, dans un contexte de forte volatilité.

Ce trimestre, de nouveaux mandats ont été signés avec (i) Bpifrance pour fournir un service titres à leur fonds « X Défense » S.L.P. labellisé ELTIF II et (ii) UniSuper pour fournir l'accès à des données d'investissement avancées dans le cadre de la solution Data PRISM360, développée en partenariat avec NeoXam.

Les frais de gestion sont maîtrisés dans un contexte de développement soutenu de l'activité. Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,2%, en recul de 6,9 points par rapport au 3T25. L'effet de ciseaux est très positif à 11,5 points.

Résultats de CIB sur les neuf premiers mois 2026

Sur les neufs premiers mois 2026, le **PNB** de CIB s'établit à 15 725 M€, en hausse de 9,0% et les **frais de gestion** de CIB à 8 576 M€, en hausse de 5,3% par rapport au 9M25.

Le **résultat brut d'exploitation** de CIB s'élève à 7 149 M€, en hausse de 13,7% par rapport au 9M25 et le **coût du risque** s'établit à 317 M€.

Sur cette base, le **résultat avant impôt** de CIB s'établit à 6 844 M€, en hausse de 15,4% par rapport au 9M25.

COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES (CPBS)

Résultats de CPBS au 3^{ème} trimestre 2026

Le résultat avant impôt⁹ est en forte hausse au troisième trimestre, porté par la progression continue des revenus.

Le produit net bancaire², à 6 863 M€, est en hausse de 3,6% / 3T25.

Les revenus des banques commerciales² à 4 695 M€ sont en forte hausse (+9,2% / 3T25). Dans la zone euro, le résultat avant impôt enregistre une progression à deux chiffres⁹, portée par une forte dynamique commerciale. Les revenus d'intérêt poursuivent leur progression (+13,6% / 3T25) ainsi que les commissions financières dans l'ensemble des réseaux (+7,2% / 3T25), soutenues par la bonne dynamique des activités de gestion. En Europe-Méditerranée, la dynamique commerciale demeure solide, en particulier en Pologne et en Turquie et les marges en Turquie s'améliorent.

Les revenus des Métiers Spécialisés s'établissent à 2 168 M€ (-6,7% / 3T25). Personal Finance enregistre une croissance soutenue de ses revenus, portée par une activité commerciale dynamique, conjuguée à une gestion rigoureuse des marges à la production, au succès des partenariats soutenant les activités de mobilité et Retail, tout en maintenant une discipline stricte sur les coûts. Arval a finalisé l'acquisition d'Athlon et réalise une forte croissance organique (+12% / 3T25 à pcc), soutenue par l'expansion de la flotte et la progression des marges. Les revenus liés aux véhicules d'occasion restent toutefois affectés par un environnement de marché défavorable. Leasing Solutions confirme sa résilience dans un environnement d'investissement qui demeure difficile.

Par ailleurs, l'activité reste soutenue dans les Nouveaux Métiers Digitaux et chez Personal Investors, tandis que Nickel poursuit l'élargissement de son offre avec le lancement du Compte Pro pour les entrepreneurs. Personal Investors bénéficie d'une forte dynamique commerciale.

Les frais de gestion sont en hausse de +4,0%.

Le résultat brut d'exploitation² s'établit à 2 857 M€ (+3,2% / 3T25) et le coût du risque² à 836 M€ (703 M€ au 3T25).

Ainsi, le pôle dégage un résultat avant impôt² de 2 041 M€ (-6,5% / 3T25).

CPBS – Banque Commerciale en France (BCEF)

BCEF enregistre de nouveau un trimestre de forte croissance de ses revenus.

Les encours de dépôts sont en hausse de 0,3% / 3T25, portés par les segments Banque privée et clientèle entreprises. Les encours de crédits diminuent de 0,2% sur un an et sont en hausse de 3,5% sur les financements d'investissement, hors PGE. Les prêts immobiliers sont stables dans un environnement de marché qui reste très compétitif. En épargne hors bilan, la collecte nette en assurance vie atteint 3,3 Md€ au 30 septembre 2026, à un niveau nettement supérieur à celui enregistré un an plus tôt. Les actifs sous gestion de la Banque privée augmentent fortement de 7,2% / 3T25.

Enfin, BCEF s'est hissé à la première place en France dans les classements Dealogic au 3T26 en conseil en fusions-acquisitions (M&A). BCEF a également reçu deux corbeilles d'or en Epargne et conserve sa position de N°1 sur le marché des prêts aux étudiants en France pour la deuxième année consécutive.

Le produit net bancaire¹⁰ s'élève à 1 844 M€, en hausse de 8,2%, en ligne avec la trajectoire annoncée lors du *Deep Dive*. Les revenus d'intérêt¹⁰ sont en hausse ce trimestre, portés par le réinvestissement des dépôts à vue, partiellement compensé par la pression sur les marges sur les crédits. Les commissions¹⁰ sont en croissance, soutenue par les commissions financières (+8.1% / 3T25) et les activités de cash management.

A 1 189 M€, les frais de gestion¹⁰ sont en hausse (+4,1% / 3T25), en lien avec les investissements engagés dans le cadre de l'exécution du plan. L'effet de ciseaux est fortement positif (+4,1 points).

Le résultat brut d'exploitation¹⁰ s'élève à 655 M€ (+16,6% / 3T25).

Le coût du risque¹⁰ s'établit à 140 M€ (85 M€ au 3T25, un niveau particulièrement bas créant un effet de base), soit 24 points de base des encours de crédit à la clientèle, conforme à l'objectif du *Deep Dive*.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEF dégage un résultat avant impôt¹¹ en très forte hausse à 466 M€ (+9,0% / 3T25).

CPBS – BNL Banca Commerciale (BNL bc)

BNL bc prépare son prochain plan stratégique en s'appuyant sur des fondamentaux solides. Son plan stratégique sera présenté lors d'un *Deep Dive* le 18 novembre 2026.

Les encours de dépôts sont stables, avec une hausse des dépôts sur les segments Banque privée et clientèle entreprises compensant le recul des dépôts sur le segment retail. Les encours de crédits progressent, tant au global (+0,6% / 3T25) que sur le périmètre hors crédits douteux (+1,0% / 3T25). Le trimestre est marqué par la progression des crédits aux entreprises (+3,1% / 3T25), partiellement compensée par le repli des crédits immobiliers dans un contexte d'octroi demeurant sélectif. Les actifs clientèle hors bilan augmentent de 7,6%¹² / 30.09.2025, portés par la clientèle de Banque Privée et les particuliers. Les actifs sous gestion¹³ de la Banque Privée atteignent 50,9 Md€ (+6,9%¹⁰ / 3T25).

Le produit net bancaire¹⁰ est en légère baisse à 683 M€ (-0,4% / 3T25) et positif (+0,6% / 3T25) hors effet de base lié aux financements spécialisés. Les revenus d'intérêt reculent sous l'effet de la compression des marges sur les crédits et l'extinction progressive des financements spécialisés,

neutralisant les marges favorables sur les dépôts. Les commissions bancaires sont en hausse, ces dernières étant portées par les activités de crédit, d'assurance et les ventes croisées avec CIB.

À 418 M€, les frais de gestion¹⁰ sont en hausse contenue (+1,6% / 3T25), en lien avec la poursuite des investissements technologiques.

Le résultat brut d'exploitation¹⁰ s'établit à 265 M€ (-3,5% / 3T25).

À 51 M€, le coût du risque¹⁰ est en baisse de 11,2% et s'établit à 27 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BNL bc dégage un résultat avant impôt¹¹ de 205 M€, en baisse (-34,0% / 3T25 et -2,6% / 3T25 retraité de l'impact de 100 M€ lié à la revalorisation de participations au 3T25).

CPBS – Banque Commerciale en Belgique (BCEB)

BCEB enregistre une progression à deux chiffres de son résultat avant impôt, porté par un fort effet de levier opérationnel.

Les encours de dépôts progressent de +2,5% / 3T25 sur tous les segments, parallèlement à la poursuite de la croissance de l'épargne hors bilan. Les encours de crédits sont en hausse (+1,0% / 3T25), portés par la progression continue des prêts immobiliers. Les actifs clientèle hors bilan progressent de +7,8% / 30.09.2025. Les actifs sous gestion de la Banque Privée atteignent 93,7 Md€ au 30.09.2026 (+9,1% / 3T25).

Le produit net bancaire¹⁰ s'établit à 1 141 M€, en hausse de +15,7% / 3T25, conformément à la trajectoire présentée lors du *Deep Dive*. Les revenus d'intérêt progressent, soutenus par la hausse continue des marges et une dynamique favorable des dépôts malgré des crédits demeurant sous pression. Les commissions augmentent de +7,3% / 3T25 hors commissions de distribution, portées par les commissions financières récurrentes et les ventes croisées avec CIB.

À 615 M€, les frais de gestion¹⁰ sont en hausse de 4,6% / 3T25 en lien avec la poursuite des investissements du plan stratégique. L'effet de ciseaux est très positif à +11,1 points.

Le résultat brut d'exploitation¹⁰ s'établit à 526 M€.

Le coût du risque¹⁰ reste à un niveau bas, à 11 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEB dégage un résultat avant impôt¹¹ en forte hausse à 460 M€ (+30,5% / 3T25).

CPBS – Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL)

BCEL bénéficie d'une forte dynamique commerciale ce trimestre.

Le produit net bancaire¹⁰ s'établit à 189 M€ (+8,8% / 3T25). Les revenus d'intérêt¹⁰ sont en forte progression, en lien avec la bonne tenue des marges sur dépôts dans l'ensemble des segments, soutenue par la hausse des volumes. Les commissions enregistrent une croissance forte, portée par les commissions financières et transactionnelles dans les activités de banque privée et les commissions sur les paiements dans les activités retail.

À 82 M€, les frais de gestion¹⁰ progressent de 4,3%, en lien avec l'inflation et des projets spécifiques. L'effet de ciseaux est très positif à 4,5 points.

Le résultat brut d'exploitation¹⁰ est en très forte hausse, à 107 M€ (+12,5% / 3T25) et le coût du risque¹⁰ s'établit à 31 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEL dégage ainsi un résultat avant impôt¹¹ de 94 M€ (+0,4% / 3T25).

CPBS – Europe Méditerranée

Un trimestre dynamique marqué par une croissance rentable.

Les dépôts progressent (+3,8% / 3T25), ainsi que les encours de crédit (+7,5% / 3T25) en particulier en Turquie et en Pologne.

Le produit net bancaire¹⁰ à 1 017 M€, est en hausse de 8,4% / 3T25 et de 9,5% / 3T25 hors effet de la norme comptable d'hyperinflation en Turquie.

Cette croissance est portée par une forte dynamique des revenus d'intérêt et des commissions, grâce à l'amélioration des marges et des volumes ainsi que par les commissions sur les paiements. En Pologne, les revenus d'intérêt ont rebondi au 3T26 grâce aux volumes et aux marges, tandis que les commissions sont restées globalement stables.

Les frais de gestion¹⁰, à 558 M€, sont en hausse de 3,7% / 3T25 et de 4,5% / 3T25 hors effet de la norme comptable d'hyperinflation en Turquie. La progression des frais de gestion reste principalement liée au contexte d'inflation élevée en Turquie. L'effet de ciseaux est très positif à 4,8 points.

Le résultat brut d'exploitation¹⁰ s'établit à 460 M€, en hausse de 14,8% / 3T25.

Le coût du risque¹⁰, à 88 points de base des encours de la clientèle, reflète une normalisation en Pologne et une hausse en Turquie sur le segment PME dans un contexte de ralentissement économique.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt¹¹ de 396 M€, en hausse de 12,2% et de +13,2% hors effet de la norme comptable d'hyperinflation en Turquie.

L'activité de BNP Paribas Bank Polska est en ligne avec les engagements annoncés lors de son plan stratégique.

Ukrsibbank est pleinement opérationnel malgré un environnement qui reste difficile.

Enfin, la cession de la BMCI au Maroc, attendue pour le 4^{ème} trimestre 2026 (avec une base de revenus annuels de 358 M€ en 2025), devrait avoir un impact positif sur le ratio CET1 de BNP Paribas d'environ +15 points de base au 4T26.

CPBS – Métiers spécialisés – Personal Finance

Ce trimestre, Personal Finance a enregistré une forte dynamique opérationnelle, tout en poursuivant l'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Le trimestre est marqué par une solide dynamique commerciale, avec une production en hausse de 8,0% et des encours en hausse de 5,7% à pcc. L'activité Mobilité poursuit son développement, avec une production en progression (+12,7% / 3T25 à pcc), portée par Stellantis ainsi que par le partenariat conclu avec Chery Group au Royaume-Uni.

Les crédits à la consommation retail poursuivent également leur croissance, avec une production en hausse (+12,9% / 3T25 à pcc), soutenue par le partenariat avec Apple et notamment au Royaume-Uni et par la bonne performance des partenariats stratégiques avec Orange et Currys.

Sur cette base, le produit net bancaire à 1 350 M€ est en hausse de 4,6% / 3T25, porté par une activité commerciale soutenue malgré un environnement de taux d'intérêt moins favorable.

Les frais de gestion, à 627 M€, augmentent de 1,1%. L'effet de ciseaux est positif (+3,5 points) et le coefficient d'exploitation s'améliore, reflétant les mesures d'efficacité opérationnelle.

Le résultat brut d'exploitation est en progression de 7,8% et s'établit à 722 M€.

Le coût du risque s'établit à 421 M€ (374 M€ au 3T25) et représente 149 points de base des encours de la clientèle. Il est en hausse compte tenu d'un effet de base au 3T25, tout en bénéficiant du renforcement continu des critères d'octroi et d'une gestion active du mix de portefeuille contribuant à l'amélioration du profil de risque.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 305 M€, en hausse de 2,1%.

CPBS – Métiers spécialisés – Arval et Leasing Solutions

Le 3^{ème} trimestre reflète un environnement difficile.

Arval a finalisé l'acquisition d'Athlon le 31 juillet 2026.

Le mix véhicules s'améliore grâce à l'intégration d'Athlon, dont la part de véhicules électriques à batterie atteint 31 %, contre 21 % chez Arval. Le niveau d'activité demeure soutenu, comme l'illustrent la progression du parc financé d'Arval, qui atteint 1,96 million de véhicules (+23,8% / 3T25; +5,8% à pcc) et la hausse des encours (+20,9% / 3T25; +6,9% à pcc). La flotte de particuliers poursuit sa croissance (+15,1% / 3T25) et représente désormais 12,7 % de la flotte totale, portée par la conclusion de nouveaux partenariats.

Les encours de Leasing Solutions sont en léger repli (-0,7% à pcc / 3T25), en raison d'une baisse des volumes. Ce trimestre est également marqué par l'extension de son partenariat avec Komatsu au Royaume-Uni et à la République d'Irlande sur le marché des équipements de construction.

Le produit net bancaire combiné d'Arval et de Leasing Solutions, à 546 M€, est en baisse de 29,1%. Arval enregistre une forte croissance du PNB organique de +24,6% / 3T25 ; 12% à pcc, porté par l'expansion de la flotte et l'amélioration des marges financières et de services. En revanche, compte tenu de la pression persistante sur les prix des véhicules d'occasion (VO), le PNB VO demeure fortement pénalisé.

Les frais de gestion, combinés d'Arval et de Leasing Solutions, à 451 M€, sont en hausse en lien avec l'acquisition d'Athlon. Le résultat avant impôt d'Arval et Leasing Solutions s'établit à 16 M€.

CPBS – Métiers spécialisés – Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors

Une dynamique d'activité solide soutient la forte hausse du résultat avant impôt au 3^{ème} trimestre.

Nickel continue d'élargir sa présence en Europe avec environ 13 900 points de vente en France, Belgique, Allemagne, Espagne et au Portugal. Nickel continue également d'étendre son offre et lance Compte Pro pour les entrepreneurs, un compte rapide et accessible pour les entrepreneurs individuels.

Personal Investors, banque en ligne et de services bancaires en Allemagne, affiche une dynamique commerciale favorable malgré un niveau historique élevé au 1S26 et une collecte de dépôts soutenue (+9,0% / 3T25) dans un environnement très concurrentiel.

Floa, l'un des leaders français du paiement fractionné, enregistre une forte dynamique commerciale, notamment sur les cartes et les crédits, malgré un environnement géopolitique incertain. Un projet de fusion¹⁴ de Floa par BNP Paribas Personal Finance a été annoncé afin de construire l'acteur de référence du paiement fractionné et du financement de la consommation en France.

Sur cette base, le produit net bancaire¹⁰, à 276 M€, est en progression de 3,7% / 3T25, portée par un niveau d'activité élevé, notamment au sein de Personal Investors.

Les frais de gestion¹⁰, à 171 M€ (+1,5% / 3T25), accompagnent la poursuite des investissements en développement commercial. L'effet de ciseaux est positif (+2,2 points).

Le résultat brut d'exploitation¹⁰ s'établit à 105 M€ et le coût du risque¹⁰ à 26 M€ (30 M€ au 3T25).

Le résultat avant impôt¹¹ des Nouveaux Métiers Digitaux et de Personal Investors après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Allemagne au métier Wealth Management (pôle IPS), s'élève à 77M€, en hausse de plus de 18,5%.

Résultats de CPBS sur les neuf premiers mois 2026

Sur les neuf premiers mois 2026, le PNB² s'établit à 20 660 M€, en hausse de 4,4% par rapport au 9M25.

Les **frais de gestion**² progressent de 3,5% par rapport au 9M25, à 12 486 M€.

Le **résultat brut d'exploitation**² s'établit à 8 174 M€ et augmente de 5,9% par rapport au 9M25.

Le **coût du risque**² s'établit à 2 355 M€, en hausse de 9,8% par rapport au 9M25 (2 145 M€ au 9M25).

Le **résultat avant impôt**² s'établit à 5 863 M€, en hausse de 3,3% par rapport au 9M25.

INVESTMENT & PROTECTION SERVICES (IPS)

Résultats d'IPS au 3^{ème} trimestre 2026

IPS réalise un bon trimestre, avec une hausse de ses revenus et de sa rentabilité.

Au 30 septembre 2026, les actifs sous gestion s'établissent à 2 549 Md€¹⁵ (+4,3% / 31.12.2025 ; +6,6% / 30.09.2025). Ils enregistrent sur les neuf premiers mois les effets combinés (i) de la collecte nette dynamique (+49,4 Md€), (ii) d'un effet de marché positif (+37,9 Md€), (iii) d'un effet change positif (+28,0 Md€) et (iv) d'autres effets négatifs pour -9,1 Md€. Ils se répartissent pour 66% pour le métier Asset Management, 21% pour le métier Wealth Management et 13% pour le métier Assurance.

L'**Assurance** poursuit sa croissance organique régulière, portée par la contribution soutenue de l'activité Epargne, avec une part plus élevée des contrats en unités de compte. L'activité Protection a enregistré une bonne dynamique, notamment grâce aux partenariats stratégiques internationaux. Le résultat avant impôt est en forte hausse et inclut un impact positif de 81 M€ lié à la cession par Ageas d'une participation dans un partenariat.

La dynamique commerciale de l'**Asset Management** est soutenue, avec une collecte nette significative de 31 Md€ au 9M26, en ligne avec la trajectoire du *Deep Dive*. Les actifs sous gestion sont en forte hausse depuis 2025 (+65,8 Md€), reflétant à la fois la performance des marchés, l'effet change et la collecte nette compensant l'impact de -39 Md€ lié à une cession d'une participation en Corée du Sud. Le résultat avant impôt est en forte hausse, soutenu par le résultat opérationnel amplifié par l'impact de la cession.

Enfin, **Wealth Management** enregistre une collecte nette solide, portée par une dynamique positive dans l'ensemble de CPBE et en APAC. Le résultat avant impôt progresse nettement, grâce à une forte activité transactionnelle en Asie, des commissions récurrentes en progression et des revenus de dépôts solides.

L'activité de **Real Estate** demeure atone dans un marché toujours peu porteur.

Au global, les **revenus** s'établissent à 1 993 M€ (+5,3% / 3T25). Ils sont soutenus par la croissance organique et l'intégration d'AXA IM en ligne avec le calendrier.

Les **frais de gestion** à 1 183 M€ sont en hausse de +2,8% et l'effet de ciseaux est positif à 2,5 points. La hausse des frais de gestion ralentit notamment en raison des premiers effets des synergies liées à l'intégration d'AXA IM.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 811 M€ (+9,1% / 3T25).

Le **résultat avant impôt** s'établit à 1 009 M€ en forte hausse de +26,4% / 3T25.

IPS - Assurance

Ce trimestre est porté par une collecte solide en Épargne et en Protection.

L'activité Épargne s'illustre par une bonne dynamique commerciale, avec une collecte brute élevée de 7,4 Md€, portée par une progression organique marquée en Asie et un effet périmètre lié à l'opération Ageas.

Le trimestre a notamment vu la signature d'un accord pour l'acquisition d'une participation d'environ 26% dans IndiaFirst Life Insurance¹⁶, avec une finalisation de l'opération prévue en 2027 et un impact CET1 qui serait inférieur à 1 point de base.

Par ailleurs, la progression de l'activité Protection de +28,5% / 3T25 reflète une bonne dynamique commerciale, notamment à l'international, portée par des partenariats stratégiques et par l'impact de l'opération Ageas.

Le déploiement à l'international du partenariat avec Stellantis se poursuit en Espagne dans le prolongement du déploiement en Italie au 2T26. Le partenariat avec Ripley au Chili a été renouvelé pour une durée de 15 ans, offrant de nouveaux services digitaux.

Au global, les revenus sont en forte hausse de 5,0% à 646 M€, soutenus par la forte dynamique de l'activité Épargne, notamment en France et le dynamisme du partenariat avec BCC Iccrea en Italie.

Les frais de gestion, à 211 M€, sont en légère progression, confirmant une maîtrise des coûts continue. L'effet de ciseaux est positif à 3,2 points.

À 599 M€, le résultat avant impôt progresse fortement de 30,2% / 3T25, grâce à la contribution d'Ageas et la poursuite de la croissance organique. Le résultat avant impôt inclut ce trimestre l'impact positif de la cession par Ageas d'une participation dans un partenariat.

IPS – Asset Management

La rentabilité de l'Asset Management progresse fortement, soutenue par une solide croissance organique et une exécution disciplinée de l'intégration d'AXA IM.

L'activité commerciale est soutenue, avec une collecte nette solide de 31,0 Md€ depuis le 31 décembre 2025. Cette collecte est portée par les stratégies de moyen et long terme, notamment en actifs alternatifs, ETF et *Fixed Income*.

L'Asset Management poursuit le développement de son offre de produits et le renforcement de ses capacités de distribution. BNPP Asset Management Alts a finalisé avec succès la levée de son fonds européen de dette infrastructure junior.

Les revenus affichent une progression à 704 M€, soutenus par la bonne performance commerciale et l'effet performance des marchés.

Les frais de gestion s'établissent à 497 M€ et bénéficient de l'effet positif des synergies. L'effet de ciseaux est positif (+2,5 points), confirmant une gestion rigoureuse des coûts. Le résultat avant impôt est en très forte hausse à 256 M€, reflétant la croissance du résultat opérationnel amplifiée par l'impact de la cession de participation.

IPS – Wealth Management & Real Estate

Le résultat avant impôt progresse fortement au 3^{ème} trimestre.

Wealth Management affiche une collecte nette positive de +11,5 Md€ depuis le 31.12.2025, soutenue par la solide dynamique commerciale de CPBE et en APAC.

Le Groupe a annoncé son expansion organique stratégique dans la gestion de fortune dans les pays nordiques, franchissant ainsi une nouvelle étape dans le renforcement de sa présence dans la région, notamment auprès des clients *Ultra High Net Worth (UHNW)*, des entrepreneurs et des Family Offices.

Les actifs sous gestion progressent de +3,6% par rapport à fin 2025, portés par une collecte soutenue et un effet marché favorable. Dans ce contexte, les revenus affichent une solide progression, portée par une forte activité transactionnelle, des commissions récurrentes élevées et la bonne tenue des revenus de dépôts.

L'activité Real Estate reste atone ce trimestre dans un environnement de marché peu porteur.

Les revenus, à 643 M€, progressent de +6,8% / 3T25. Ils sont tirés par la croissance soutenue de Wealth Management, portée par la hausse des revenus transactionnels, des commissions et des revenus de dépôts. Les revenus de l'activité Real Estate sont en baisse en raison d'un niveau d'activité plus faible.

Les frais de gestion sont en hausse à 475 M€, en lien avec le développement de l'activité et les investissements IT. L'effet de ciseaux est positif (+2,3 points). Le résultat avant impôt est en hausse de 11,3% à 154 M€, reflétant l'effet de levier opérationnel et une exécution disciplinée.

Résultats d'IPS sur les neuf premiers mois 2026

Sur les neuf premiers mois 2026, **les revenus** s'élèvent à 5 915 M€, en forte hausse de 20,5% par rapport au 9M25.

Les frais de gestion s'élèvent à 3 563 M€, en hausse de 21,6% par rapport au 9M25.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 2 353 €, en hausse de 18,8% par rapport au 9M25.

Le résultat avant impôt s'élève à 2 613 M€, en hausse de 13,2% par rapport au 9M25.

AUTRES ACTIVITÉS

Retraitements liés à l'assurance du 3T26

Au 3T26, les revenus s'établissent à -311 M€ (-274 M€ au 3T25) et les frais de gestion de 296 M€ (288 M€ au 3T25). Sur cette base, le RBE s'établit à -15 M€ (+14 M€ au 3T25).

Les retraitements liés aux activités d'assurance en application de la norme IFRS 17 comprennent les frais rattachables à l'activité d'assurance générant, au niveau des « Autres activités », des revenus négatifs compensés par des frais positifs. Les revenus intègrent également le retraitement de la volatilité.

Résultats des Autres Activités (hors retraitements liés à l'assurance) du 3T26

Au 3T26, le produit net bancaire s'établit à 11 M€ (-132 M€ au 3T25) et le RBE s'établit à -272 M€ (-425 M€ au 3T25).

Les frais de gestion s'établissent à 283 M€ (292 M€ au 3T25) et intègrent l'impact des coûts de restructuration et d'adaptation pour 89 M€ (89 M€ au 3T25) ainsi que des coûts de renforcement informatique pour 25 M€ (65 M€ au 3T25).

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance s'établit ainsi à -224 M€.

Au global, sur la base des résultats sur les neuf premiers mois 2026, le résultat brut d'exploitation des « Autres Activités » serait attendu à environ - 1 000 M€ sur l'année 2026.

-
- ¹ Conformément à l'article 26(2) du règlement (UE) n° 575/2013, l'intégration du résultat du 3e trimestre dans le CET1 est soumise à l'autorisation de l'autorité compétente
- ² Intégrant 2/3 de la Banque Privée, avec effet PEL/CEL en France
- ³ Financements facilités en faveur des énergies bas-carbone par rapport aux énergies fossiles à fin 2025. Méthodologie BloombergNEF fondée sur les transactions bancaires du secteur de l'énergie (actions, obligations, prêts, dette durable, financements de projets et financements liés aux dispositifs fiscaux), couvrant environ 93 400 entreprises. Périmètre : 50 premières banques mondiales en matière de financement de l'énergie
- ⁴ Calculé conformément au Règlement (UE) 575/2013 - Art. 429
- ⁵ Calculé conformément au Règlement (CRR) 575/2013 art. 451b
- ⁶ Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement
- ⁷ Official Dealogic Reports, 9M26.
- Global Capital Markets, Global ECM, Global Loans, EMEA ECM, EMEA IB, EMEA DCM, EMEA Loans rankings and market shares based on fees
 - All other rankings and market shares are based on volume (EURO Denominated DCM, European Corporate IG Bonds, European HY DCM (excl. Banks & Domestic), European Securitisation)
- ⁸ Coalition Greenwich Competitor Analytics, 1S26. Revenus de Transaction Banking en EMEA, en EUR. Données au 13 octobre 2026. Analyse fondée sur le périmètre produits de BNP Paribas et sur les banques composant l'indice Coalition : BofA, BARC, Citi, DB, GS, HSBC, JPM, MS, SG, UBS et WFC. Toutes les informations sont strictement confidentielles et ne peuvent être reproduites sans l'accord explicite de Crisil Coalition Greenwich.
- ⁹ Hors un gain de 100M€ pour BNL au 3T25
- ¹⁰ Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)
- ¹¹ Intégrant 2/3 de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)
- ¹² Hors l'impact d'une situation exceptionnelle enregistrée au 4T25 (+10,4% / 3T25 en incluant cette opération)
- ¹³ Hors l'impact de 2 Md€ d'une situation exceptionnelle enregistrée au 4T25 (en incluant cette opération, Actifs sous Gestion @52,9 Md€ ; +11,0% / 3T25)
- ¹⁴ Sous réserve de la finalisation du parcours social et des procédures réglementaires
- ¹⁵ Incluant l'impact négatif de 39 Md€ suite à la cession d'une participation en Corée du Sud
- ¹⁶ Soumis à l'approbation des autorités compétentes

GLOSSAIRE

ANC (€)	Actif net comptable tangible par action, réévalué fin de période, en €
AuA	<i>Assets under Management</i> (Actifs sous administration)
AuC	<i>Assets under Custody</i> (Actifs en conservation)
AIM	<i>Alternative Investment Managers</i>
AWM	<i>Asset & Wealth Managers</i>
BNPA (€)	Bénéfice net par action, en €, calculé sur la base du résultat net part du Groupe ajusté de la rémunération des TSSDI et du nombre moyen d'actions en circulation
Coefficient d'exploitation (%)	Rapport entre les frais de gestion et les revenus
Coût du risque / encours (pb)	Rapport entre le coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période Le coût du risque n'intègre pas les « Charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers »
Effet de ciseaux (pts)	Progression des revenus moins progression des frais de gestion sur la même période
FICC	<i>Fixed Income, Currencies and Commodities</i>
FRTB	<i>Fundamental Review of the Trading Book</i>
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i> (ratio de couverture de liquidité) fin de période calculé conformément au Règlement (CRR) 575/2013 art. 451b
Levier	Levier calculé conformément au Règlement (UE) 575/2013 - Art. 429
MREL	<i>Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities</i> (Exigence minimale de fonds propres et passifs éligibles)
Pay-out ratio (%)	Taux de distribution à l'actionnaire en % du résultat net part du Groupe ajusté de la rémunération des TSSDI, incluant le dividende en numéraire et les programmes de rachats d'action
PCC	A périmètre et change constant
PCH	A périmètre et change historique
PF	Personal Finance
PGE	Prêt Garanti par l'Etat
Résultat net (M€)	Résultat net part du Groupe (RNPG)
Ratio CET1 (%)	Passage en ratios et RWA <i>phased-in</i> depuis le 2T25 pour s'aligner sur le calcul de l'exigence réglementaire (calcul du MDA), tenir compte de l'horizon du Groupe à 2030 et des standards utilisés par le marché. CET1 <i>phased-in</i> , calculé sur la base des actifs pondérés du trimestre; incluant les dispositions transitoires telles que définies aux art. 465, 495 et 500 du Règlement CRR
ROIC (%)	<i>Return On Invested Capital</i> – Projection du résultat net généré par le capital redéployé, divisé par l'allocation de capital CET1 correspondante
ROE	<i>Return on Equity</i> – Rentabilité des fonds propres
RONE (%)	<i>Return On Notional Equity</i> – Rapport entre le résultat net avant impôts annualisé/ Fonds propres alloués moyens sur la même période
ROTE (%)	<i>Return On Tangible Equity</i> – Rentabilité des fonds propres tangibles du Groupe
RWA (M€)	<i>Risk-Weighted-Assets</i> – Actifs pondérés (AP)
SIU	<i>Savings & Investment Union</i>
SREP	<i>Supervisory Review and Evaluation Process</i>
SRT	<i>Significant Risk Transfer</i> Opérations de transfert significatif de risque
TCAM (%)	Taux de Croissance Annuel Moyen
TLAC	<i>Total Loss Absorbing Capacity</i>
TSSDI	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée
VAR	<i>Value-at-risk</i>
VO	Véhicules d'Occasion

COMPTE DE RÉSULTAT GROUPE

En M€	3T26	3T25*	Var. / 3T25	9M26	9M25*	Var. / 9M25
Produit Net Bancaire (PNB)	13 757	12 569	+9,5%	41 904	38 110	+10,0%
Frais de gestion	-8 016	-7 610	+5,3%	-24 712	-23 099	+7,0%
Résultat Brut d'Exploitation	5 741	4 959	+15,8%	17 192	15 011	+14,5%
Coût du risque	-964	-905	+6,5%	-2 835	-2 555	+11,0%
Charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers	-21	-14	n.s.	-365	-129	n.s.
Résultat d'exploitation	4 756	4 040	+17,7%	13 992	12 327	+13,5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	346	221	+56,6%	805	641	+25,6%
Autres éléments hors exploitation	-41	23	n.s.	935	113	n.s.
Résultat avant impôt	5 061	4 284	+18,1%	15 732	13 081	+20,3%
Impôt sur les bénéfices	-1 424	-1 076	+32,3%	-4 295	-3 364	+27,7%
Intérêts minoritaires	-181	-164	-10,4%	-419	-464	-9,7%
Résultat net, part du Groupe (RNPG)	3 456	3 044	+13,5%	11 018	9 253	+19,1%
Coefficient d'exploitation	58,3%	60,5%	-2,3 pts	59,0%	60,6%	-1,6 pt

Impôts sur les bénéfices – taux moyen : 30,2% (3T26) ; 26,5% (3T25); 28,8% (9M26); 27,1% (9M25)

**Le 16 mars 2026, nous avons publié sur notre site internet une recomposition des séries trimestrielles de 2025 pour tenir compte du format de publication 2026*

RESULTATS PAR POLE AU TROISIEME TRIMESTRE & 9 PREMIERS MOIS 2026

	Commercial, Personal Banking and Services	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
<i>En millions d'euros</i>						
Produit net bancaire	6 863	1 993	5 201	14 057	-300	13 757
	var/3T25	+3,6%	+5,3%	+16,6%	+8,3%	+9,5%
	var/2T26	-1,2%	+2,7%	-1,5%	-0,8%	-2,4%
Frais de gestion	-4 005	-1 183	-2 841	-8 030	14	-8 016
	var/3T25	+4,0%	+2,8%	+9,2%	+5,6%	+5,3%
	var/2T26	+0,5%	+0,9%	+0,2%	+0,5%	+0,4%
Résultat Brut d'exploitation	2 857	811	2 360	6 028	-287	5 741
	var/3T25	+3,2%	+9,1%	+27,1%	+12,3%	+15,8%
	var/2T26	-3,5%	+5,3%	-3,5%	-2,4%	-6,0%
Coût du risque	-836	-10	-111	-957	-7	-964
	var/3T25	+18,9%	n.s.	-43,0%	+6,9%	+6,5%
	var/2T26	+9,4%	n.s.	+17,0%	+11,1%	+16%
Charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers	-20	0	0	-20	-1	-21
	var/3T25	+38,8%	-55,2%	n.s.	+38,0%	+50,0%
	var/2T26	-49,5%	-16,2%	n.s.	-49,4%	-78,8%
Résultat d'exploitation	2 001	801	2 249	5 050	-294	4 756
	var/3T25	-2,5%	+7,4%	+35,3%	+13,3%	+17,7%
	var/2T26	-7,2%	+4,3%	-4,3%	+35,4%	-6,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	127	178	2	307	39	346
Autres éléments hors exploitation	-86	30	0	-56	15	-41
Résultat avant impôt	2 041	1 009	2 250	5 300	-239	5 061
	var/3T25	-6,5%	+26,4%	+35,2%	+14,1%	+18,1%
	var/2T26	-8,2%	+20,8%	-4,4%	-2,1%	-16,5%

		Commercial, Personal Banking and Services	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
En millions d'euros							
Produit net bancaire		6 863	1 993	5 201	14 057	-300	13 757
	3T25	6 622	1894	4 460	12 975	-406	12 569
	2T26	6 945	1942	5 281	14 168	-77	14 091
Frais de gestion		-4 005	-1 183	-2 841	-8 030	14	-8 016
	3T25	-3 853	-1 151	-2 603	-7 606	-4	-7 610
	2T26	-3 984	-1 172	-2 836	-7 992	6	-7 986
Résultat Brut d'exploitation		2 857	811	2 360	6 028	-287	5 741
	3T25	2 769	743	1857	5 370	-410	4 959
Coût du risque		-836	-10	-111	-957	-7	-964
	3T25	-703	2	-195	-896	-9	-905
	2T26	-765	-3	-95	-862	-87	-949
Charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers		-20	0	0	-20	-1	-21
	3T25	-15	0	0	-15	1	-14
	2T26	-40	0	0	-40	-59	-99
Résultat d'exploitation		2 001	801	2 249	5 050	-294	4 756
	3T25	2 051	745	1662	4 459	-419	4 040
	2T26	2 166	767	2 351	5 274	-217	5 057
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		127	178	2	307	39	346
	3T25	100	63	2	166	55	221
	2T26	156	131	4	291	15	306
Autres éléments hors exploitation		-86	30	0	-56	15	-41
	3T25	33	-10	0	22	1	23
	2T26	-88	-63	0	-152	852	700
Résultat avant impôts		2 041	1 009	2 250	5 300	-239	5 061
	3T25	2 184	798	1665	4 647	-363	4 284
	2T26	2 224	835	2 355	5 414	649	6 063
Impôt sur les bénéfices							-1 424
Intérêts minoritaires							-181
Résultat net des activités destinées à être cédées							0
Résultat net part du groupe							3 456

		Commercial, Personal Banking and Services	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
<i>En millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		20 660	5 915	15 725	42 300	-396	41 904
	var/9M 25	+4,4%	+20,5%	+9,0%	+8,1%	-61,0%	+10,0%
Frais de gestion		-12 486	-3 563	-8 576	-24 625	-87	-24 712
	var/9M 25	+3,5%	+21,6%	+5,3%	+6,4%	n.s.	+7,0%
Résultat Brut d'exploitation		8 174	2 353	7 149	17 675	-483	17 192
	var/9M 25	+5,9%	+8,8%	+13,7%	+10,6%	-50,3%	+14,5%
Coût du risque		-2 355	-16	-317	-2 688	-147	-2 835
	var/9M 25	+9,8%	n.s.	-14,7%	+6,7%	n.s.	+11,0%
Charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers		-86	0	0	-86	-279	-365
	var/9M 25	-33,4%	-31,7%	n.s.	-33,4%	n.s.	n.s.
Résultat d'exploitation		5 733	2 337	6 832	14 902	-909	13 992
	var/9M 25	+5,3%	+18,2%	+15,5%	+11,7%	-9,8%	+13,5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		402	309	12	723	82	805
Autres éléments hors exploitation		-272	-32	0	-305	1 240	935
Résultat avant impôt		5 863	2 613	6 844	15 320	412	15 732
	var/9M 25	+3,3%	+13,2%	+15,4%	+10,1%	n.s.	+20,3%
Impôt sur les bénéfices							-4 295
Intérêts minoritaires							-419
Résultat net des activités destinées à être cédées							0
Résultat net part du groupe							11 018

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2026

En millions d'euros	30/09/2026	31/12/2025
ACTIF		
Caisse, banques centrales	195 116	211 330
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
Portefeuille de titres	395 878	321 293
Prêts et opérations de pensions	301 454	254 310
Instruments financiers dérivés	347 422	274 625
Instruments financiers dérivés de couverture	30 176	20 017
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
Titres de dette	84 627	77 940
Instruments de capitaux propres	1 505	1 420
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 724	26 259
Prêts et créances sur la clientèle	949 742	897 358
Titres de dette	160 008	151 687
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(5 114)	(2 335)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	318 685	305 471
Actifs d'impôts courants et différés	5 977	5 746
Comptes de régularisation et actifs divers	215 326	167 788
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11 031	6 950
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	63 647	53 601
Immobilisations incorporelles	4 567	4 583
Ecart d'acquisition	7 298	7 133
Actifs destinés à être cédés	6 798	7 805
TOTAL ACTIF	3 136 867	2 792 981
DETTES		
Banques centrales	8 850	4 401
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
Portefeuille de titres	129 255	98 487
Dépôts et opérations de pensions	372 319	357 947
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	149 322	129 279
Instruments financiers dérivés	333 233	252 726
Instruments financiers dérivés de couverture	34 722	28 493
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes envers les établissements de crédit	95 204	69 938
Dettes envers la clientèle	1 160 289	1 075 564
Dettes représentées par un titre	188 095	173 933
Dettes subordonnées	37 601	34 468
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(12 356)	(9 811)
Passifs d'impôts courants et différés	4 035	3 336
Comptes de régularisation et passifs divers	187 753	143 059
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	268 525	261 223
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	27 442	21 500
Provisions pour risques et charges	9 437	10 193
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	6 007	6 072
TOTAL DETTES	2 999 733	2 660 808
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital et réserves</i>	124 372	117 787
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	11 018	12 225
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	135 390	130 012
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(5 044)	(4 499)
Total part du Groupe	130 346	125 513
Intérêts minoritaires	6 788	6 660
TOTAL CAPITAUX PROPRES	137 134	132 173
TOTAL PASSIF	3 136 867	2 792 981

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

ARTICLE 223-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Agrégats du compte de résultat de l'Assurance (PNB, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	<p>Agrégats du compte de résultat de l'Assurance (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt) excluant la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur de certains actifs sur le résultat financier en IFRS 9, transférée en « Autres activités ». Les gains ou pertes réalisés en cas de cession ainsi que les éventuelles dépréciations durables sont inclus dans le compte de résultat de l'assurance.</p> <p>La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles</p>	Présentation du résultat de l'assurance reflétant la performance opérationnelle et intrinsèque (technique et financière)
Agrégats du compte de résultat des « Autres activités »	<p>Agrégats du compte de résultat des « Autres Activités incluant les retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes) » suite à l'application à partir du 01.01.23 de la norme IFRS 17 « contrats d'assurances » conjointement à l'application de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Retraitement en PNB des « Autres activités » de la volatilité sur le résultat financier générée par la comptabilisation en juste valeur en IFRS 9 de certains actifs de l'Assurance Les frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance », nets de la marge interne, sont présentés comptablement en déduction du PNB et non plus en frais de gestion. Ces écritures comptables portent exclusivement sur le métier Assurance et les entités du Groupe (hors métier Assurance) distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes) et sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation. L'impact des écritures lié aux contrats internes de distribution est porté par le segment « Autres activités » <p>La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles</p>	Externalisation au sein des « Autres activités » de l'impact des frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sur les contrats de distribution internes afin de ne pas perturber la continuité dans la lecture de la performance financière des différents métiers
Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels (PNB, revenus d'intérêt, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	<p>Somme des agrégats du compte de résultat de CPBS (avec les agrégats du compte de résultat des banques commerciales, incluant 2/3 de la banque privée en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Pologne et en Turquie), IPS et CIB</p> <p>Agrégats du compte de résultat du Groupe BNP Paribas = Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels + agrégats du compte de résultat de Autres Activités</p> <p>La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles</p> <p>Les revenus d'intérêt mentionnés dans les banques commerciales incluent la marge d'intérêts (au sens de la note 2.a des états financiers) ainsi que dans une moindre mesure d'autres revenus (au sein des notes 2.c, 2.d et 2.e des états financiers) et excluent les commissions (au sens de la note 2.b des états financiers). Les agrégats du compte de résultat des banques commerciales ou métiers spécialisés distribuant des contrats d'assurance excluent l'impact de l'application d'IFRS 17 sur la présentation comptable des frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » en déduction du PNB et non plus en frais de gestion, impact porté par « Autres Activités »</p>	Mesure représentative de la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Agrégats du compte de résultat d'une activité de Banque commerciale avec 100 % de la Banque Privée	Agrégat du compte de résultat d'une activité de banque commerciale, incluant la totalité du compte de résultat de la banque privée La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles	Mesure représentative de la performance de l'activité d'une banque commerciale, y compris la totalité de la performance de la banque privée (avant partage du compte de résultat avec le métier Wealth Management, la banque privée étant sous la responsabilité conjointe de la banque commerciale (2/3 du compte de résultat) et du métier Wealth Management (1/3 du compte de résultat))
Agrégats du compte de résultat hors effet PEL/CEL (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	Agrégat du compte de résultat hors effet PEL/CEL La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les séries trimestrielles	Mesure représentative des agrégats de la période retraités de la variation de provision comptabilisant le risque généré par les PEL et CEL sur l'ensemble de leur durée
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les coûts et les revenus	Mesure de l'efficacité opérationnelle dans le secteur bancaire
Coût du risque/encours de crédit à la clientèle début de période (en points de base)	Rapport entre coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période Le coût du risque n'intègre pas les « Charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers ».	Mesure du niveau de risque par métier en pourcentage du volume des encours
Évolution des frais de gestion hors impact IFRIC 21	Évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21	Mesure représentative de l'évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21 comptabilisées dans leur quasi-totalité sur le 1 ^{er} trimestre pour l'ensemble de l'année, donnée afin d'éviter toute confusion par rapport aux autres trimestres
Rentabilité des fonds propres (ROE)	Les détails du calcul du ROE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats Les gains et pertes latents ou différés sont inclus dans le dénominateur du ratio Capitaux propres permanents.	Mesure de la rentabilité des capitaux propres du Groupe BNP Paribas Un changement de méthodologie du ROE a été réalisé à compter du 4T25 pour s'aligner avec les pairs du secteur.
RONE	Rapport entre le résultat net avant impôt annualisé et les fonds propres normatifs alloués moyens sur la période. <ul style="list-style-type: none"> - Pour les métiers hors assurance, les fonds propres normatifs sont alloués sur la base d'un multiple de 12% des actifs pondérés. - Pour les compagnies d'assurance consolidées du groupe, les fonds propres normatifs sont alloués sur la base d'un besoin de Fonds propres prudentiels dérivé d'un multiple de 160% de l'exigence de SCR (Solvency Capital Requirement) 	Mesure de performance opérationnelle représentative de la rentabilité des fonds propres alloués aux métiers ou aux pôles opérationnels tenant compte de leur exposition au risque
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)	Les détails du calcul du ROTE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats Les gains et pertes latents ou différés sont inclus dans le dénominateur du ratio Capitaux propres permanents.	Mesure de la rentabilité des capitaux propres tangibles du Groupe BNP Paribas Un changement de méthodologie du ROTE a été réalisé à compter du 4T25 pour s'aligner avec les pairs du secteur.

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Taux de couverture des engagements douteux	Rapport entre les dépréciations stage 3 et les encours dépréciés (stage 3), bilan et hors-bilan, nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)	Mesure du provisionnement des créances douteuses

Note méthodologique – Analyse comparative à périmètre et change constants

Les modalités de détermination des effets périmètre sont liées à différents types d'opérations (acquisitions, cessions, etc.). L'objectif sous-tendant le calcul des effets périmètre est d'améliorer la comparabilité des données d'une période sur l'autre.

Dans le cas d'acquisitions ou de création de société, l'entité est exclue pour chaque agrégat des résultats à périmètre constant des trimestres de l'exercice courant pour la période correspondante de non détention au cours de l'exercice précédent.

Dans le cas de cessions, les résultats de l'entité sont exclus de manière symétrique pour chaque agrégat sur l'exercice précédent pour les trimestres où l'entité n'est plus détenue.

En cas de changement de méthode de consolidation, les résultats sont présentés au taux d'intégration minimum sur les deux années (exercice courant et exercice antérieur) pour les trimestres faisant l'objet d'un retraitement à périmètre constant.

Le principe retenu par le Groupe BNP Paribas pour élaborer les analyses à change constant est de recalculer les résultats du trimestre de l'année N-1 (trimestre de référence) en les convertissant au cours de change du trimestre équivalent de l'année N (trimestre analysé). L'ensemble de ces calculs est effectué par rapport à la devise de reporting de l'entité.

Les chiffres figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas audités.

Pour rappel, BNP Paribas a publié le 16 mars 2026 des séries trimestrielles de l'année 2025 recomposées pour tenir compte notamment de la réorganisation de Global Capital Markets au sein de CIB, l'évolution de partage des revenus entre Wealth Management et CPBS, le transfert de 50% de Kantox des Nouveaux Métiers Digitaux vers Global Markets et l'évolution des composantes d'IPS et l'allocation des coûts centraux suite à l'intégration d'AXA IM dans l'Asset Management.

Ce communiqué de presse contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. En conséquence, les résultats effectifs pourraient différer de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives en raison de divers facteurs. Ces facteurs incluent notamment i) la capacité de BNP Paribas à atteindre ses objectifs, ii) les impacts des politiques monétaires des banques centrales, qu'elles impliquent une période prolongée de taux d'intérêt élevés ou des baisses significatives de taux d'intérêt, iii) les modifications des règles prudentielles (y compris interprétatives) en matière de capital et de liquidité, iv) le maintien à des niveaux élevés ou toute résurgence de l'inflation et ses impacts v) les diverses incertitudes et répercussions géopolitiques liées notamment à la guerre en Ukraine, aux conflits au Proche Orient et Moyen-Orient, vi) les diverses incertitudes et répercussions liées à l'instabilité politique notamment en France et vii) les avertissements inclus dans cette présentation.

BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de ce communiqué de presse. Il est rappelé dans ce cadre que le « Supervisory Review and Evaluation Process » est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans ce communiqué de presse, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans ce communiqué de presse. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de ce communiqué de presse ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis.

L'information financière de BNP Paribas pour le troisième trimestre 2026 et les neuf premiers mois 2026 est constituée du présent communiqué de presse, de la présentation des résultats attachée et des séries trimestrielles.

Pour une information détaillée sur les comptes, les séries trimestrielles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://invest.bnpparibas/document/3q26-quarterly-series>. L'information réglementée intégrale, y compris le document d'enregistrement universel, est disponible sur le site Internet : <https://invest.bnpparibas.com> dans l'espace « Résultats » et est publiée par BNP Paribas en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

2 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3 (NON AUDITÉS)

Synthèse des risques annuels

CHIFFRES CLÉS

Pour rappel, le Règlement (UE) n°2024/1623 (« CRR 3 ») prévoit, depuis le 1er janvier 2025, de nouvelles dispositions relatives aux exigences de fonds propres. Il est précisé que les références réglementaires au Règlement (UE) n°575/2013 (« CRR ») incluent les amendements introduits postérieurement à son entrée en vigueur, et notamment ceux du Règlement (UE) n°2019/876 (« CRR 2 ») et du Règlement (UE) n°2024/1623 (« CRR 3 »). Il sera ainsi plus généralement fait mention dans le document qui suit au « Règlement CRR ».

Par ailleurs, l'acte délégué adopté par la Commission Européenne le 4 juin 2026 prévoit l'entrée en vigueur des nouvelles exigences de fonds propres relatives à la revue fondamentale du portefeuille de négociation (Fundamental Review of the Trading Book - FRTB) à partir du 1er janvier 2027. Afin d'atténuer l'impact de ce nouveau cadre sur les exigences de fonds propres pour les banques européennes, l'acte délégué prévoit également l'introduction de dispositions transitoires et ciblées, applicables pour une période de trois ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Ces mesures transitoires incluent d'autre part la possibilité de l'application d'un multiplicateur global destiné à contrebalancer l'augmentation des exigences de fonds propres, y compris via l'application du plancher de fonds propres. Ces évolutions sont étroitement suivies par le Groupe afin d'assurer une transition fluide vers le nouveau régime.

Enfin, dans le chapitre 5, les chiffres présentés peuvent paraître ne pas s'additionner dans certaines colonnes et lignes en raison des arrondis.

Actualisation du tableau n° 1 du Document d'enregistrement universel 2025 p. 349.

► **TABLEAU N° 1 : INDICATEURS CLÉS (EU KM1) [PHASED-IN]**

En millions d'euros		a	b	c	d	e
		30 septembre 2026	30 juin 2026	31 mars 2026	31 décembre 2025	30 septembre 2025
Fonds propres disponibles						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	103 686	103 184	100 066	98 265	97 383
2	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	125 200	123 039	118 092	114 882	112 519
3	Fonds propres totaux	142 545	140 864	135 457	132 274	130 395
Actifs pondérés						
4	Montant total des actifs pondérés («floored»)	803 315	795 412	783 898	779 490	779 177
4a	Montant total des actifs pondérés sans application de l'output floor (« un-floored »)	803 315	795 412	783 898	779 490	779 177
Ratios de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	12,91 %	12,97 %	12,77 %	12,61 %	12,50 %
5b	Ratio de fonds propres CET1 par rapport au total d'exposition au risque sans application de l'output floor (« un-floored »)	12,91 %	12,97 %	12,77 %	12,61 %	12,50 %
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1	15,59 %	15,47 %	15,06 %	14,74 %	14,44 %
6b	Ratio de fonds propres Tier 1 par rapport au total d'exposition au risque sans application de l'output floor (« un-floored »)	15,59 %	15,47 %	15,06 %	14,74 %	14,44 %
7	Ratio de fonds propres totaux	17,74 %	17,71 %	17,28 %	16,97 %	16,73 %
7b	Ratio de fonds propres totaux par rapport au total d'exposition au risque sans application de l'output floor (« un-floored »)	17,74 %	17,71 %	17,28 %	16,97 %	16,73 %
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Pillar 2 Requirement en pourcentage des actifs pondérés)						
EU 7d	Exigences de Pillar 2 Requirement totales	1,73 %	1,73 %	1,73 %	1,84 %	1,84 %
EU 7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,14 %	1,14 %
EU 7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	1,34 %	1,34 %	1,34 %	1,44 %	1,44 %
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP	9,73 %	9,73 %	9,73 %	9,84 %	9,84 %
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)						
8	Coussin de conservation des fonds propres	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre					
9	Coussin de fonds propres contracyclique	0,80 %	0,73 %	0,73 %	0,74 %	0,73 %
EU 9a	Coussin pour le risque systémique	0,09 %	0,15 %	0,15 %	0,14 %	0,14 %
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII)	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII)	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
11	Exigences globales de coussin ⁽¹⁾	4,89 %	4,87 %	4,87 %	4,88 %	4,87 %
EU 11a	Exigences globales de fonds propres totaux ⁽²⁾	14,62 %	14,60 %	14,60 %	14,72 %	14,71 %
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	7,36 %	7,42 %	7,22 %	6,97 %	6,86 %
Ratio de levier						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 818 665	2 796 916	2 664 341	2 565 819	2 592 106
14	Ratio de levier	4,44 %	4,40 %	4,43 %	4,48 %	4,34 %
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales	3,10 %	3,10 %	3,10 %	3,10 %	3,10 %
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigences de ratio de levier global (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)						
EU 14d	Exigences de coussin lié au ratio de levier	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %
EU 14e	Exigences de ratio de levier global	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)						
15	Valeur pondérée moyenne des actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux	389 683	382 826	385 266	396 484	398 114
EU 16a	Valeur pondérée totale des sorties de trésorerie	659 097	630 175	604 428	592 763	583 130
EU 16b	Valeur pondérée totale des entrées de trésorerie	371 306	346 001	316 515	297 725	284 079
16	Valeur ajustée des sorties de trésorerie nettes totales	287 791	284 175	287 913	295 038	299 052
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	135,49 %	134,77 %	133,90 %	134,53 %	133,28 %

En millions d'euros		a	b	c	d	e
		30 septembre 2026	30 juin 2026	31 mars 2026	31 décembre 2025	30 septembre 2025
Ratio de financement stable net (NSFR)						
18	Financement stable disponible total	1 124 801	1 124 621	1 081 222	1 061 405	1 051 863
19	Financement stable requis total	1 068 424	1 035 307	1 005 718	980 117	960 929
20	Ratio de financement stable net (NSFR)	105,28 %	108,63 %	107,51 %	108,29 %	109,46 %

(1) Les exigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SII et O-SII.

(2) Hors "Pillar 2 Guidance" non publique.

Au 30 septembre 2026, l'exigence de CET1 s'établit à 10,45 %. Le niveau d'exigence minimal des ratios LCR et NSFR s'élève à 100 %.

Les fonds propres prudentiels et les ratios de fonds propres au 31 mars 2026, 30 juin 2026 et 30 septembre 2026 tiennent compte d'une hypothèse de taux de distribution de 60 % au titre du résultat distribuable 2025, après prise en compte de la charge de rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Actualisation du tableau n° 2 du Document d'enregistrement universel 2025 p. 350.

► TABLEAU N° 2 : RATIOS DE FONDS PROPRES ET DETTES ÉLIGIBLES MREL ET TLAC (EU KM2) [PHASED-IN]

En millions d'euros		a		b	c	d	e	f
		MREL		TLAC				
		30 septembre 2026	30 juin 2026	30 septembre 2026	30 juin 2026	31 mars 2026	31 décembre 2025	30 septembre 2025
Fonds propres et dettes éligibles, ratios et composantes								
1	Fonds propres et autres instruments de dettes éligibles	245 413	240 920	218 635	215 841	208 775	204 345	206 366
EU-1a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	218 635	215 841					
2	Actifs pondérés	803 315	795 412	803 315	795 412	783 898	779 490	779 177
3	Ratio, en pourcentage des actifs pondérés	30,55 %	30,29 %	27,22 %	27,14 %	26,63 %	26,22 %	26,49 %
EU-3a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	27,22 %	27,14 %					
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 818 665	2 796 916	2 818 665	2 796 916	2 664 341	2 565 819	2 592 106
5	Ratio, en pourcentage de l'exposition de levier	8,71 %	8,61 %	7,76 %	7,72 %	7,84 %	7,96 %	7,96 %
EU-5a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	7,76 %	7,72 %					
6a	Application de l'exemption prévue au paragraphe 4 de l'article 72 ter du Règlement CRR			Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
6b	Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement CRR : montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC ⁽¹⁾			Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué
6c	Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement CRR : part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC ⁽¹⁾			Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué
Exigence minimale de fonds propres et de dettes éligibles								
EU-7	Exigences en pourcentage des actifs pondérés	22,32 %	22,32 %	18,00 %	18,00 %	18,00 %	18,00 %	18,00 %
	dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	13,50 %	13,50 %					
EU-8	Exigence globale, y compris exigence de coussin en pourcentage des actifs pondérés	27,21 %	27,19 %	22,89 %	22,87 %	22,87 %	22,88 %	22,87 %
	dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	18,39 %	18,37 %					
EU-9	Exigence en pourcentage de l'exposition de levier	5,91 %	5,91 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %
EU-10	dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	5,63 %	5,63 %					

(1) Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 72 ter du Règlement CRR, certaines dettes seniors préférées (dont le montant atteint 26 777 millions d'euros au 30 septembre 2026) peuvent être éligibles dans la limite de 3,5 % des actifs pondérés. Le Groupe n'utilise pas cette option au 30 septembre 2026.

FONDS PROPRES

Le Conseil d'administration, réuni le 3 février 2025 sous la présidence de Jean Lemierre, a décidé le principe de la mise en place d'un acompte semestriel sur le dividende de BNP Paribas à partir de l'exercice 2025, qui serait payé vers fin septembre. Le montant de chaque acompte serait calculé sur la base de 50 % du bénéfice net par action du premier semestre en cohérence avec la politique de distribution en numéraire de BNP Paribas. En 2025, cela représente un montant total de 2 891 millions d'euros versés au 30 septembre 2025. En 2026, cela représente un montant total de 3 556 millions d'euros, soit 3,23 euros par action, versés en septembre 2026.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2026 a entériné le versement d'un dividende complémentaire par action de 2,57 euros au titre du résultat de l'exercice 2025, portant ainsi le montant total de dividende unitaire au titre de l'exercice 2025 à 5,16 euros, soit 5 720 millions d'euros.

A la suite du rachat d'actions effectué au second semestre 2025 pour un montant total de 1 150 millions d'euros (portant ainsi le taux de retour à l'actionnaire à 60 % au titre du résultat 2025), BNP Paribas SA a annulé, en janvier 2026, 15 184 150 actions propres rachetées sur le marché.

Actualisation du tableau n° 13 du Document d'enregistrement universel 2025 p.390.

► TABLEAU N° 13 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS [PHASED-IN]

En millions d'euros	30 septembre 2026	31 décembre 2025
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	17 910	19 078
<i>dont actions ordinaires</i>	17 910	19 078
Bénéfices non distribués	99 582	97 567
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(4 825)	(4 272)
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 915	2 560
Bénéfices nets de charge et de tout dividende prévisibles	4 130	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÈGLEMENTAIRES	119 712	114 932
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires	(16 026)	(16 667)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	103 686	98 265
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	21 547	17 127
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	(32)	(509)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	21 515	16 617
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	125 200	114 882
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	19 772	21 286
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	(2 427)	(3 894)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	17 345	17 392
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	142 545	132 274

Au 30 septembre 2026, hors prise en compte des résultats du 3^{ème} trimestre, les fonds propres de base de catégorie 1 s'élèvent à 102 417 millions d'euros, les fonds propres de catégorie 1 s'élèvent à 123 931 millions d'euros et le total des fonds propres à 141 276 millions d'euros.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

Actualisation du tableau n° 17 du Document d'enregistrement universel 2025 p. 393.

► TABLEAU N° 17 : ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES (EU OV1) [PHASED-IN]

En millions d'euros		a	b	c	
		30 septembre 2026	30 juin 2026	Actifs pondérés 31 décembre 2025	Exigences de fonds propres 30 septembre 2026
1	Risque de crédit	592 318	582 330	566 950	47 385
2	Dont approche standard	310 947	303 829	290 442	24 876
3	Dont approche fondée sur les notations internes simple (IRBF)	118 517	116 585	109 495	9 481
4	Dont approche par référencement				
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple				
5	Dont approche fondée sur les notations internes avancée (IRBA)	160 855	158 416	157 405	12 868
6	Risque de contrepartie	39 533	41 570	40 175	3 163
7	Dont SACCR (dérivés)	2 874	3 819	4 055	230
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	30 565	31 561	27 422	2 445
EU 8a	Dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation	5 915	5 976	8 441	473
9	Dont autres CCR	179	215	257	14
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - risque de CVA	2 884	3 904	3 902	231
EU 10a	Dont approche standard (SA)	2 155	3 103	1 674	172
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	729	801	2 228	58
EU 10c	Dont approche simplifiée				
15	Risque de règlement	78	145	12	6
16	Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	23 757	23 998	25 027	1 901
17	Dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	13 628	14 288	14 938	1 090
18	Dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	1 327	1 382	1 681	106
19	Dont approche standard (SEC-SA)	8 803	8 327	8 408	704
EU 19a	Dont expositions pondérées à 1 250 % (ou déduites des fonds propres) ⁽¹⁾				
20	Risque de marché	31 407	30 989	30 948	2 513
21	Dont approche standard alternative (A-SA)				
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)				
	Dont approche standard	8 242	7 941	8 407	659
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)				
	Dont approche fondée sur les modèles internes (IMA)	22 912	23 048	22 313	1 833
24	Risque opérationnel	113 338	112 475	112 475	9 067
25	Dont montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	25 612	24 621	23 245	2 049
26	Plancher de fonds propres appliqué (%) (« output floor »)	55	55	50	
27	Ajustement pour l'output floor (avant application du plafond transitoire)	-	-	-	
28	Ajustement pour l'output floor (après application du plafond transitoire)	-	-	-	
29	TOTAL	803 315	795 412	779 490	64 265

(1) Le Groupe a opté pour l'approche par déduction plutôt que par une pondération à 1 250 %. Le montant des expositions de titrisation du portefeuille bancaire déduites des fonds propres atteint 386 millions d'euros au 30 septembre 2026 (394 millions d'euros au 31 décembre 2025).

► **TABLEAU N° 20 : COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS PONDÉRÉS CALCULÉS EN APPLICATION DES APPROCHES UTILISANT DES MODÈLES INTERNES ET LES ACTIFS PONDÉRÉS CALCULÉS EN APPLICATION DE CELLES UTILISANT DES MÉTHODES STANDARDISÉES, PAR TYPE DE RISQUES (EU CMS1)**

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWA) au 30 septembre 2026				
En millions d'euros		RWA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWA effectifs totaux	RWA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWA servant de base pour l'output floor
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	279 371	310 947	592 318	812 707	764 471
2	Risque de contrepartie	31 751	7 782	39 533	229 933	148 390
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (risque de CVA)		2 884	2 884	2 884	2 884
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	13 628	10 129	23 757	54 211	34 117
5	Risque de marché	22 912	8 242	31 407	85 900	85 900
6	Risque opérationnel		113 338	113 338	113 338	113 338
7	Autres montants d'exposition pondérés		78	78	78	78
8	TOTAL	347 663	453 400	803 315	1 299 051	1 149 178

(1) Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer le total des actifs pondérés déterminés en application des méthodes standardisées (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et le total des actifs pondérés calculés en application des approches utilisant des modèles internes, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWA) au 30 juin 2026				
En millions d'euros		RWA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWA effectifs totaux	RWA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWA servant de base pour l'output floor
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	275 001	303 829	582 330	800 286	754 770
2	Risque de contrepartie	32 561	9 010	41 570	228 747	148 829
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (risque de CVA)		3 904	3 904	3 904	3 904
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	14 288	9 710	23 998	55 897	33 845
5	Risque de marché	23 048	7 941	30 989	78 049	78 049
6	Risque opérationnel		112 475	112 475	112 475	112 475
7	Autres montants d'exposition pondérés		145	145	145	145
8	TOTAL	344 898	447 014	795 412	1 279 504	1 132 019

(1) Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer le total des actifs pondérés déterminés en application des méthodes standardisées (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et le total des actifs pondérés calculés en application des approches utilisant des modèles internes, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWA) au 31 décembre 2025				
En millions d'euros		RWA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWA effectifs totaux	RWA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWA servant de base pour l'output floor
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	266 900	290 442	566 950	766 022	726 068
2	Risque de contrepartie	30 265	9 910	40 175	201 609	134 957
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (risque de CVA)		3 902	3 902	3 902	3 902
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	14 938	10 089	25 027	54 801	32 105
5	Risque de marché	22 313	8 407	30 948	67 558	67 558
6	Risque opérationnel		112 475	112 475	112 475	112 475
7	Autres montants d'exposition pondérés		12	12	12	12
8	TOTAL	334 415	435 239	779 490	1 206 380	1 077 077

(1) Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer le total des actifs pondérés déterminés en application des méthodes standardisées (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et le total des actifs pondérés calculés en application des approches utilisant des modèles internes, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.

Risque de crédit

Actualisation du tableau n° 31 du Document d'enregistrement universel 2025 p.433.

► TABLEAU N° 31 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS (EU CR8) [PHASED-IN]

► Variation du 3^e trimestre 2026

En millions d'euros		a			
		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
		Total	dont approche IRB	Total	dont approche IRB
1	30 juin 2026	582 330	275 001	46 586	22 000
2	Volume des actifs	7 221	5 162	578	413
3	Qualité des actifs	(5 223)	(4 435)	(418)	(355)
4	Mise à jour des modèles	3 219	3 221	258	258
5	Méthodologie et réglementation	(602)		(48)	
6	Acquisitions et cessions	8 842	277	707	22
7	Variation des taux de change	536	724	43	58
8	Autres	(4 005)	(579)	(320)	(46)
9	30 SEPTEMBRE 2026	592 318	279 371	47 385	22 350

► Variation au 30 septembre 2026

En millions d'euros		a			
		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
		Total	dont approche IRB	Total	dont approche IRB
1	31 décembre 2025	566 950	266 900	45 356	21 352
2	Volume des actifs	25 507	16 131	2 041	1 290
3	Qualité des actifs	(6 743)	(7 087)	(539)	(567)
4	Mise à jour des modèles	5 132	495	411	40
5	Méthodologie et réglementation	(5 388)		(431)	
6	Acquisitions et cessions	9 199	312	736	25
7	Variation des taux de change	3 060	2 580	245	206
8	Autres	(5 399)	41	(432)	4
9	30 SEPTEMBRE 2026	592 318	279 371	47 385	22 350

Actualisation du tableau n° 32 du Document d'enregistrement universel 2025 p.434.

TABLEAU N° 32 : COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS PONDÉRÉS CALCULÉS EN APPLICATION DES APPROCHES UTILISANT DES MODÈLES INTERNES ET LES ACTIFS PONDÉRÉS CALCULÉS EN APPLICATION DE CELLES UTILISANT DE LA MÉTHODE STANDARDISÉE POUR LE RISQUE DE CRÉDIT, PAR CLASSE D'EXPOSITION (EU CMS2)

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWA) au 30 septembre 2026				
En millions d'euros		RWA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWA pour la colonne (a) en cas de recalcul selon l'approche standard	RWA effectifs totaux	RWA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWA servant de base pour l'output floor
1	Administrations centrales et banques centrales			15 592	15 592	15 592
EU 1a	Administrations régionales ou locales			946	946	946
EU 1b	Entités du secteur public			3 082	3 082	3 082
EU 1c	Classées comme banques multilatérales de développement selon l'approche standard	1	1	2	2	2
EU 1d	Classées comme organisations internationales selon l'approche standard					
2	Établissements	6 042	7 493	14 506	15 957	15 957
3	Actions			56 884	56 884	56 884
5	Entreprises	181 744	270 577	256 891	393 960	345 724
5.1	dont : Approche IRBF est appliquée	104 658	180 132	104 658	216 347	180 132
5.2	dont : Approche IRBA est appliquée	77 086	90 445	77 086	102 466	90 445
EU 5a	dont : Entreprises – Générales	162 272	233 952	236 740	356 656	308 420
EU 5b	dont : Entreprises – Financement spécialisé	19 472	36 624	20 151	37 304	37 304
EU 5c	dont : Entreprises – Créances achetées	4 098	10 788	11 293	20 899	17 983
6	Clientèle de détail	24 729	36 158	87 196	98 625	98 625
6.1	dont : Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	1 686	1 590	8 353	8 257	8 257
EU 6.1a	dont : Clientèle de détail – Créances achetées	306	306	718	718	718
EU 6.1b	dont : Clientèle de détail – Autres	22 737	34 262	78 125	89 651	89 651
6.2	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	23 543	63 786	30 157	70 399	70 399
EU 7a	Expositions classées comme garanties par des hypothèques sur biens immobiliers et expositions ADC selon l'approche standard	57 909	125 410	74 010	141 511	141 511
EU 7b	Organismes de placement collectif (OPC)			16 322	16 322	16 322
EU 7c	Expositions classées comme expositions en défaut selon l'approche standard	8 262	10 749	13 532	16 019	16 019
EU 7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard	286	535	961	1 210	1 210
EU 7e	Expositions classées comme obligations garanties selon l'approche standard	398	601	398	601	601
EU 7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme selon l'approche standard					
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			51 996	51 996	51 996
9	TOTAL	279 371	451 524	592 318	812 707	764 471

(1) Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer les actifs pondérés déterminés en application de la méthode standardisée pour le risque de crédit (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et les actifs pondérés calculés en application de l'approche utilisant des modèles internes pour le risque de crédit, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWA) au 30 juin 2026				
En millions d'euros		RWA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWA pour la colonne (a) en cas de recalcul selon l'approche standard	RWA effectifs totaux	RWA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWA servant de base pour l'output floor
1	Administrations centrales et banques centrales			15 245	15 245	15 245
EU 1a	Administrations régionales ou locales			939	939	939
EU 1b	Entités du secteur public			3 666	3 666	3 666
EU 1c	Classées comme banques multilatérales de développement selon l'approche standard	2	2	2	2	2
EU 1d	Classées comme organisations internationales selon l'approche standard					
2	Établissements	6 444	8 383	13 842	15 781	15 781
3	Actions			55 871	55 871	55 871
5	Entreprises	176 366	266 854	251 205	387 208	341 693
5.1	dont : Approche IRBF est appliquée	101 979	176 598	101 979	210 517	176 598
5.2	dont : Approche IRBA est appliquée	74 387	90 255	74 387	101 852	90 255
EU 5a	dont : Entreprises – Générales	157 505	231 710	231 632	351 352	305 837
EU 5b	dont : Entreprises – Financement spécialisé	18 862	35 144	19 574	35 856	35 856
EU 5c	dont : Entreprises – Créances achetées	4 333	11 605	12 050	22 306	19 322
6	Clientèle de détail	24 932	36 412	87 400	98 880	98 880
6.1	dont : Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	1 659	1 565	8 105	8 011	8 011
EU 6.1a	dont : Clientèle de détail – Créances achetées	329	329	836	836	836
EU 6.1b	dont : Clientèle de détail – Autres	22 944	34 518	78 459	90 032	90 032
6.2	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	24 028	63 699	31 132	70 804	70 804
EU 7a	Expositions classées comme garanties par des hypothèques sur biens immobiliers et expositions ADC selon l'approche standard	58 017	124 011	74 836	140 830	140 830
EU 7b	Organismes de placement collectif (OPC)			16 148	16 148	16 148
EU 7c	Expositions classées comme expositions en défaut selon l'approche standard	8 656	11 070	13 898	16 312	16 312
EU 7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard	193	184	859	850	850
EU 7e	Expositions classées comme obligations garanties selon l'approche standard	391	526	391	526	526
EU 7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme selon l'approche standard					
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			48 027	48 027	48 027
9	TOTAL	275 001	447 442	582 330	800 286	754 770

(1) Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer les actifs pondérés déterminés en application de la méthode standardisée pour le risque de crédit (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et les actifs pondérés calculés en application de l'approche utilisant des modèles internes pour le risque de crédit, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.

		a	b	c	d	EU d
		Montants d'exposition pondérés (RWA) au 31 décembre 2025				
En millions d'euros		RWA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de supervision	RWA pour la colonne (a) en cas de recalcul selon l'approche standard	RWA effectifs totaux	RWA calculés selon l'approche standard complète ⁽¹⁾	RWA servant de base pour l'output floor
1	Administrations centrales et banques centrales	3 161	2 330	15 732	14 900	14 900
EU 1a	Administrations régionales ou locales	712	656	1 272	1 216	1 216
EU 1b	Entités du secteur public	1 257	1 839	2 405	2 987	2 987
EU 1c	Classées comme banques multilatérales de développement selon l'approche standard	6	3	6	3	3
EU 1d	Classées comme organisations internationales selon l'approche standard	1		2	1	1
2	Établissements	5 601	6 564	13 332	14 295	14 295
3	Actions			50 496	50 496	50 496
5	Entreprises	164 355	245 157	245 420	366 172	326 217
5.1	dont : Approche IRBF est appliquée	94 727	157 983	94 727	186 031	157 983
5.2	dont : Approche IRBA est appliquée	69 628	87 174	69 628	99 076	87 169
EU 5a	dont : Entreprises – Générales	145 950	210 253	226 385	330 638	290 684
EU 5b	dont : Entreprises – Financement spécialisé	18 405	34 903	19 036	35 534	35 534
EU 5c	dont : Entreprises – Créances achetées	4 135	10 107	12 969	21 587	18 942
6	Clientèle de détail	25 317	36 674	87 771	99 128	99 128
6.1	dont : Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	1 897	1 843	8 461	8 407	8 407
EU 6.1a	dont : Clientèle de détail – Créances achetées	282	282	897	897	897
EU 6.1b	dont : Clientèle de détail – Autres	23 138	34 549	78 413	89 824	89 824
6.2	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	23 266	62 188	30 680	69 603	69 603
EU 7a	Expositions classées comme garanties par des biens immobiliers et expositions ADC selon l'approche standard	56 361	120 667	73 652	137 958	137 958
EU 7b	Organismes de placement collectif (OPC)			14 904	14 904	14 904
EU 7c	Expositions classées comme expositions en défaut selon l'approche standard	9 273	10 931	14 499	16 156	16 156
EU 7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard	407	693	1 071	1 357	1 357
EU 7e	Expositions classées comme obligations garanties selon l'approche standard	450	512	450	512	512
EU 7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme selon l'approche standard					
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			45 939	45 939	45 939
9	TOTAL	266 900	426 024	566 950	766 022	726 068

(1) Correspond au montant d'exposition pondéré qui serait utilisé à la fin de la période transitoire pour l'application du plancher en capital afin de comparer les actifs pondérés déterminés en application de la méthode standardisée pour le risque de crédit (sans application des dispositions transitoires prévues à l'article 465 du Règlement CRR) et les actifs pondérés calculés en application de l'approche utilisant des modèles internes pour le risque de crédit, conformément à l'article 92 points (5) et (6) du Règlement CRR.

Risque de contrepartie

Actualisation du tableau n°77 du Document d'enregistrement universel 2025 p.540.

TABEAU N° 77 : ÉTATS DES FLUX DES RWA RELATIFS AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE STANDARD (EU CVA4)

En millions d'euros		Montant d'exposition pondéré
	Montant d'exposition pondéré à la fin de l'exercice précédent (31 décembre 2025)	1 674
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente (30 juin 2026)	3 103
2	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration courante (30 septembre 2026)	2 155

L'évolution trimestrielle des montants d'exposition pondérés relatifs au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche standard est notamment due à l'évolution des conditions de marché.

Actualisation du tableau n°80 du Document d'enregistrement universel 2025 p.542.

► **TABEAU N° 80 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE (Y COMPRIS RISQUE DE CVA) (EU CCR7)**

► **Variation du 3^e trimestre 2026**

En millions d'euros		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
		Total	dont méthode du modèle interne	Total	dont méthode du modèle interne
1	30 juin 2026	45 475	31 561	3 638	2 525
2	Volume des actifs	(2 596)	(989)	(208)	(79)
3	Qualité des actifs	(756)	(10)	(60)	(1)
4	Mise à jour des modèles	298		24	
5	Méthodologie et réglementation				
6	Acquisitions et cessions				
7	Variation des taux de change	(2)		-	
8	Autres	-	3	-	-
9	30 SEPTEMBRE 2026	42 418	30 565	3 393	2 445

► **Variation au 30 septembre 2026**

En millions d'euros		Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
		Total	dont méthode du modèle interne	Total	dont méthode du modèle interne
1	31 décembre 2025	44 077	27 422	3 526	2 194
2	Volume des actifs	326	3 821	26	306
3	Qualité des actifs	171	116	14	9
4	Mise à jour des modèles	(63)	(579)	(5)	(46)
5	Méthodologie et réglementation	(2 232)		(179)	
6	Acquisitions et cessions	195	(250)	16	(20)
7	Variation des taux de change	(65)	7	(5)	1
8	Autres	8	29	1	2
9	30 SEPTEMBRE 2026	42 418	30 565	3 393	2 445

Risque de marché

Actualisation du tableau n°83 du Document d'enregistrement universel 2025 p.545.

► TABLEAU N° 83 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS (EU MR2-B)

► Variation du 3^e trimestre 2026

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f			g		
	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autres	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres		
						IMA	Approche standard	Total	IMA	Approche standard	Total
1 30 juin 2026	5 280	11 856	4 853	1 060	-	23 048	7 941	30 989	1 844	635	2 479
2 Volume et qualité des actifs	(303)	879	(1 016)	303		(136)	123	239	(11)	10	19
3 Mise à jour des modèles											
4 Méthodologie et réglementation											
5 Acquisitions et cessions											
6 Variation des taux de change											
7 Autres							178	178		14	14
8 30 SEPTEMBRE 2026	4 977	12 736	3 837	1 363	-	22 912	8 242	31 407	1 833	659	2 513

► Variation au 30 septembre 2026

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f			g		
	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autres	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres		
						IMA	Approche standard	Total	IMA	Approche standard	Total
1 31 décembre 2025	5 296	11 422	4 537	1 058	-	22 313	8 407	30 948	1 785	673	2 476
2 Volume et qualité des actifs	(319)	1 313	(700)	305		600	443	1 067	48	35	85
3 Mise à jour des modèles											
4 Méthodologie et réglementation							250	250		20	20
5 Acquisitions et cessions											
6 Variation des taux de change											
7 Autres							(859)	(859)		(69)	(69)
8 30 SEPTEMBRE 2026	4 977	12 736	3 837	1 363	-	22 912	8 242	31 407	1 833	659	2 513

Risque de liquidité

Le LCR fin de période du Groupe au 30 septembre 2026 s'élève à 139 %, contre 134 % au 31 décembre 2025.

Dans le tableau EU LIQ1 ci-après, l'ensemble des données sont calculées comme la moyenne glissante des 12 dernières mesures de fin de mois.

Actualisation du tableau n°98 du document d'enregistrement universel 2025 p.568.

► TABLEAU N° 98 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR) – DÉTAIL (EU LIQ1)

	a	b	c	d	e	f	g	h
			Valeur non pondérée				Valeur pondérée	
En millions d'euros	30 septembre 2026	30 juin 2026	31 mars 2026	31 décembre 2025	30 septembre 2026	30 juin 2026	31 mars 2026	31 décembre 2025
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)								
1 TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)					389 683	382 826	385 266	396 484
SORTIES DE TRÉSORERIE								
2 Dépôts de détail (y compris petites entreprises)	434 088	433 423	433 054	432 832	31 253	31 073	30 991	30 884
3 <i>dont dépôts stables</i>	247 465	250 435	250 850	249 348	12 373	12 522	12 542	12 467
4 <i>dont dépôts moins stables</i>	157 165	153 603	152 874	153 518	18 879	18 551	18 449	18 417
5 Financements non collatéralisés auprès de contreparties non détail	545 330	534 092	527 856	525 034	255 266	250 682	250 442	250 196
6 <i>dont dépôts opérationnels</i>	177 312	173 914	170 920	168 512	43 535	42 699	41 978	41 452
7 <i>dont dépôts non opérationnels</i>	343 306	335 324	331 771	330 595	187 020	183 130	183 298	182 817
8 <i>dont dettes non collatéralisées</i>	24 712	24 854	25 166	25 927	24 712	24 854	25 166	25 927
9 Financements collatéralisés auprès de contreparties non détail (dont pensions données)					176 121	162 235	146 407	137 567
10 Exigences supplémentaires	421 956	408 480	397 385	394 034	101 013	95 845	93 081	94 180
11 <i>dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	46 726	43 366	41 336	42 471	44 631	41 474	39 586	40 366
12 <i>dont sorties sur dettes collatéralisées</i>								
13 <i>dont facilités de crédit et de liquidité</i>	375 230	365 115	356 049	351 563	56 382	54 370	53 495	53 813
14 Autres obligations de financement contractuel	75 705	72 450	67 600	64 787	75 705	72 450	67 600	64 787
15 Autres obligations de financement éventuel	187 711	180 326	173 967	164 491	19 738	17 891	15 907	15 148
16 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					659 097	630 175	604 428	592 763
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
17 Opérations de prêts collatéralisées (dont pensions reçues)	661 935	619 335	582 147	564 218	200 356	183 256	163 379	149 370
18 Entrées provenant des expositions pleinement performantes	92 444	91 020	90 044	89 742	73 727	72 896	72 211	71 863
19 Autres entrées de trésorerie	109 632	101 807	92 542	87 823	97 222	89 848	80 925	76 492
20 TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	864 011	812 163	764 734	741 782	371 306	346 001	316 515	297 725
EU-20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	633 583	600 023	569 107	553 193	371 306	346 001	316 515	297 725
21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ					389 683	382 826	385 266	396 484
22 TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					287 791	284 175	287 913	295 038
23 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					135,49 %	134,77 %	133,90 %	134,53 %

Informations qualitatives sur le LCR (EU LIQ-B)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Groupe s'élève à 135% en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, ce qui représente un excédent de liquidité de 102 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le niveau de LCR moyen du Groupe a varié entre 134% et 135%.

Les actifs liquides du Groupe reconnus au numérateur du ratio avec des décotes réglementaires (valeurs pondérées) s'élèvent à 390 milliards d'euros en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, et sont composés à fin septembre de dépôts en banques centrales (46%) et de titres souverains et publics (54%).

En moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, les sorties nettes de trésorerie à trente jours du scénario de stress réglementaire LCR s'élèvent à 288 milliards d'euros, dont une part significative correspond aux dépôts avec 262 milliards d'euros, partiellement compensés par les entrées de trésorerie sur les prêts de 74 milliards d'euros.

En moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, les flux nets stressés de trésorerie sur les financements et prêts collatéralisés, c'est-à-dire essentiellement des opérations de pension et d'échanges de titres, tenant compte de décotes réglementaires appliquées aux collatéraux, s'élèvent à 24 milliards d'euros d'entrées nettes. Les flux nets associés aux instruments dérivés et au stress réglementaire appliqué aux sûretés représentent une sortie nette de trésorerie de 4 milliards d'euros avec des flux sortants (45 milliards d'euros) partiellement compensés par des flux entrants (41 milliards d'euros).

Enfin les hypothèses de tirage sur les engagements de financement s'élèvent à 56 milliards d'euros en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois.

Aucune devise significative ne présente de déséquilibre excessif.

Actualisation du tableau n°99 du document d'enregistrement universel 2025 p.570.

► **TABLEAU N° 99 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EU LIQ2)**

		a	b	c	d	e
		30 septembre 2026				
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
En millions d'euros		Pas d'échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	138 343	637	4 980	18 596	156 940
2	Fonds propres	138 343	637	3 005	16 129	154 473
3	Autres instruments de fonds propres			1 975	2 467	2 467
4	Dépôts de la clientèle de détail		400 902	4 899	9 763	385 782
5	Dépôts stables		214 967	986	1 763	206 919
6	Dépôts moins stables		185 935	3 913	8 000	178 863
7	Financement de gros		1 241 520	78 868	218 609	548 062
8	Dépôts opérationnels		179 014	4	177	89 686
9	Autres financements de gros		1 062 506	78 863	218 432	458 375
10	Engagements interdépendants		22 986	8	32 535	-
11	Autres engagements	54 204	214 354	1 192	33 422	34 018
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	54 204				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		214 354	1 192	33 422	34 018
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					1 124 801
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					60 745
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		179	177	6 926	6 189
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		707			354
17	Prêts et titres performants		563 147	98 100	709 540	722 403
18	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		148 978	3 586	4 834	9 350
19	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		203 948	22 743	18 600	45 338
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		124 138	56 711	379 469	413 938
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit					-
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont		4 955	5 525	170 333	116 292
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit		4 955	5 525	170 333	116 292
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		81 128	9 535	136 304	137 484
25	Actifs interdépendants		22 986	8	32 535	-
26	Autres actifs		185 370	12 992	217 653	244 050
27	Matières premières échangées physiquement				9 067	7 707
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		3 227	159	58 302	52 435
29	Actifs dérivés affectant le NSFR					-
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		112 823			5 641
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		69 321	12 834	150 284	178 267
32	Éléments de hors-bilan		539 262	9 978	31 374	34 685
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					1 068 424
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					105,28 %

En millions d'euros	a	b	c	d	e
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				30 juin 2026
	Pas d'échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée
Éléments du financement stable disponible					
1 Éléments et instruments de fonds propres	136 415	819	2 793	21 011	157 426
2 Fonds propres	136 415	819	2 793	16 557	152 971
3 Autres instruments de fonds propres				4 454	4 454
4 Dépôts de la clientèle de détail		399 446	4 697	10 199	385 426
5 Dépôts stables		228 899	1 070	1 946	220 417
6 Dépôts moins stables		170 547	3 627	8 253	165 009
7 Financement de gros		1 249 842	76 636	213 960	548 168
8 Dépôts opérationnels		177 842		43	88 964
9 Autres financements de gros		1 072 000	76 636	213 917	459 204
10 Engagements interdépendants		20 807		30 261	-
11 Autres engagements	55 376	203 603	702	33 250	33 601
12 Engagements dérivés affectant le NSFR	55 376				
13 Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		203 603	702	33 250	33 601
14 FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					1 124 621
Éléments du financement stable requis					
15 Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					54 531
15a Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		176	173	6 731	6 018
16 Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		890			445
17 Prêts et titres performants		552 733	93 587	707 457	719 518
18 Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		150 499	3 995	3 708	9 525
19 Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		191 011	19 198	20 909	45 652
20 Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		123 067	54 570	381 189	413 913
21 Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit					-
22 Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont		5 226	5 265	171 383	117 110
23 Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit		5 226	5 265	171 383	117 110
24 Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		82 931	10 559	130 268	133 317
25 Actifs interdépendants		20 807		30 261	-
26 Autres actifs		177 182	12 150	202 945	227 243
27 Matières premières échangées physiquement				7 575	6 439
28 Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		2 013	50	56 367	49 665
29 Actifs dérivés affectant le NSFR					-
30 Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		111 778			5 589
31 Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		63 392	12 100	139 003	165 551
32 Éléments de hors-bilan		522 181	11 527	27 094	27 553
33 FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					1 035 307
34 RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					108,63 %

		a	b	c	d	e
						31 mars 2026
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
En millions d'euros		Pas d'échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	131 232	1 634	1 724	22 417	153 649
2	Fonds propres	131 232	1 634	1 724	17 918	149 150
3	Autres instruments de fonds propres				4 499	4 499
4	Dépôts de la clientèle de détail		399 021	4 388	9 955	384 753
5	Dépôts stables		233 487	1 105	1 907	224 769
6	Dépôts moins stables		165 534	3 284	8 048	159 984
7	Financement de gros		1 171 974	52 771	207 553	508 744
8	Dépôts opérationnels		175 672		32	87 868
9	Autres financements de gros		996 302	52 771	207 521	420 876
10	Engagements interdépendants		20 651		30 436	-
11	Autres engagements	47 469	199 664	2 117	33 017	34 076
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	47 469				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		199 664	2 117	33 017	34 076
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					1 081 222
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					54 520
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		181	178	7 554	6 727
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		1 398			699
17	Prêts et titres performants		489 158	98 128	690 276	702 611
18	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		113 391	6 301	2 716	10 748
19	Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		177 494	17 136	16 606	40 410
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		117 872	56 494	373 349	405 350
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit					-
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont		5 175	5 160	168 865	115 021
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit		5 175	5 160	168 865	115 021
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		75 226	13 038	128 740	131 082
25	Actifs interdépendants		20 651		30 436	-
26	Autres actifs		160 654	11 498	192 513	215 272
27	Matières premières échangées physiquement				8 917	7 579
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		1 534	19	50 621	44 348
29	Actifs dérivés affectant le NSFR					-
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		93 998			4 700
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		65 122	11 479	132 975	158 645
32	Éléments de hors-bilan		487 844	11 793	28 370	25 890
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					1 005 718
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					107,51 %

En millions d'euros	a	b	c	d	e
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				31 décembre 2025
	Pas d'échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée
Éléments du financement stable disponible					
1 Éléments et instruments de fonds propres	130 649	77		26 464	157 113
2 Fonds propres	130 649	77		21 209	151 858
3 Autres instruments de fonds propres				5 255	5 255
4 Dépôts de la clientèle de détail		400 223	5 271	9 597	386 315
5 Dépôts stables		233 743	1 732	1 851	225 552
6 Dépôts moins stables		166 480	3 540	7 745	160 763
7 Financement de gros		1 142 006	46 933	197 771	491 531
8 Dépôts opérationnels		172 904		46	86 498
9 Autres financements de gros		969 103	46 933	197 724	405 033
10 Engagements interdépendants		20 343		20 394	-
11 Autres engagements	39 879	155 560	2 633	25 130	26 446
12 Engagements dérivés affectant le NSFR	39 879				
13 Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		155 560	2 633	25 130	26 446
14 FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					1 061 405
Éléments du financement stable requis					
15 Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					56 235
15a Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		189	187	7 493	6 690
16 Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		981			490
17 Prêts et titres performants		465 728	93 293	673 759	679 916
18 Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		114 086	5 086	4 923	12 953
19 Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		158 532	14 886	16 980	37 097
20 Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		112 845	55 387	361 073	391 838
21 Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit					-
22 Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont		4 969	5 301	172 734	117 660
23 Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit		4 969	5 301	172 734	117 660
24 Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		75 296	12 633	118 048	120 368
25 Actifs interdépendants		20 343		20 394	-
26 Autres actifs		142 469	11 333	189 525	210 966
27 Matières premières échangées physiquement				10 325	8 776
28 Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		1 286	23	47 864	41 798
29 Actifs dérivés affectant le NSFR					-
30 Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		86 266			4 313
31 Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		54 917	11 310	131 336	156 079
32 Éléments de hors-bilan		492 670	8 136	29 733	25 820
33 FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					980 117
34 RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					108,29 %

En millions d'euros	a	b	c	d	e
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				30 septembre 2025
	Pas d'échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée
Éléments du financement stable disponible					
1 Éléments et instruments de fonds propres	126 838	131		26 891	153 728
2 Fonds propres	126 838	131		21 655	148 492
3 Autres instruments de fonds propres				5 236	5 236
4 Dépôts de la clientèle de détail		398 731	6 476	6 285	382 637
5 Dépôts stables		231 843	1 464	1 662	223 303
6 Dépôts moins stables		166 888	5 013	4 623	159 334
7 Financement de gros		1 159 397	52 261	205 960	490 119
8 Dépôts opérationnels		169 199		32	84 631
9 Autres financements de gros		990 198	52 261	205 928	405 488
10 Engagements interdépendants		20 608		21 857	-
11 Autres engagements	37 634	169 348	3 787	23 485	25 379
12 Engagements dérivés affectant le NSFR	37 634				
13 Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		169 348	3 787	23 485	25 379
14 FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					1 051 863
Éléments du financement stable requis					
15 Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					49 834
15a Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		189	187	8 149	7 247
16 Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		653			326
17 Prêts et titres performants		513 689	87 144	662 528	670 916
18 Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		167 885	3 595	4 386	10 242
19 Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		150 337	16 444	18 077	41 015
20 Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		118 421	52 635	354 222	387 377
21 Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit					-
22 Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont		5 473	5 053	172 018	117 286
23 Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit		5 473	5 053	172 018	117 286
24 Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		71 572	9 417	113 825	114 996
25 Actifs interdépendants		20 608		21 857	-
26 Autres actifs		156 577	10 262	184 266	207 618
27 Matières premières échangées physiquement				9 936	8 446
28 Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		1 579	15	43 063	37 958
29 Actifs dérivés affectant le NSFR		1 409			1 409
30 Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		88 237			4 412
31 Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		65 353	10 247	131 267	155 394
32 Éléments de hors-bilan		476 600	7 267	26 834	24 987
33 FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					960 929
34 RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					109,46 %

COUSSIN G-SII

L'évaluation de l'importance systémique est fondée sur une liste d'indicateurs visant à mesurer la taille des banques, leur interconnexion, l'utilisation des systèmes d'information bancaires pour les services fournis, leur activité à travers les différentes juridictions et leur complexité. La méthodologie est décrite dans le document publié en juillet 2013 par le Comité de Bâle et intitulé Global systemically important banks : updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement (BCBS 255).

Le Groupe a reçu la notification par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), en date du 12 novembre 2025, de son appartenance à la liste 2025 des établissements d'importance systémique mondiale dans la sous-catégorie 2, correspondant à son score sur la base des données à fin 2024.

En conséquence, l'exigence de coussin G-SII pour le Groupe s'appliquant depuis le 1er janvier 2026 reste inchangée à 1,5 % du montant total d'exposition au risque.

L'actualisation des indicateurs G-SII du Groupe au 31 décembre 2025 est mise à disposition sur le site des relations investisseurs. Le communiqué de presse du 28 avril 2026 précise que l'actualisation du cadre O-SII de la BCE est également disponible sur le site institutionnel : <https://invest.bnpparibas/document/bnp-paribas-confirme-sa-trajectoire-de-ratio-cet1-a-la-suite-de-l-actualisation-du-cadre-o-sii-de-la-bce>.

3 FACTEURS DE RISQUES

FACTEURS DE RISQUE

Les principales catégories de risques propres à l'activité du Groupe BNP Paribas sont présentées ci-après et définies dans les sous-parties du chapitre 5. Elles peuvent être notamment appréhendées au travers des actifs pondérés ou, lorsque ceux-ci ne sont pas adaptés (comme pour le risque de liquidité et de financement), au travers d'autres indicateurs quantitatifs ou qualitatifs.

Pour rappel, le Groupe a pris en compte les nouvelles dispositions du CRR à partir du 1^{er} janvier 2025 avec une présentation des actifs pondérés *phased-in* intégrant les dispositions transitoires définies aux articles 465, 468 et 495 de ce Règlement.

Par ailleurs, et sauf mention contraire, les informations et éléments financiers contenus dans ce document incluent en particulier l'activité relative aux entités destinées à être cédées (Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales, dont la cession est attendue pour le quatrième trimestre 2026). Ils sont donc présentés hors effets de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente.

En milliards d'euros	Actifs pondérés	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Risque de crédit	582	567
Risque de contrepartie	45	44
Risque lié aux positions de titrisation du portefeuille bancaire	24	25
Risque opérationnel	112	112
Risque de marché	31	31
TOTAL	795	779

De manière transversale, les risques auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macroéconomique, réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie et de son activité.

Les risques importants propres à l'activité du Groupe BNP Paribas, déterminés sur la base des circonstances connues de la Direction à la date du présent document, sont présentés ci-après sous sept principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, tel que modifié à tout moment. Ces catégories sont les suivantes : les risques de crédit, de contrepartie (y compris les risques d'ajustement de l'évaluation de crédit) et les risques liés à la titrisation du portefeuille bancaire ; le risque opérationnel ; le risque de marché ; le risque de liquidité et de financement ; les risques liés aux contextes macroéconomiques et de marché ; les risques liés à la réglementation ; les risques liés à l'évolution du Groupe BNP Paribas dans son environnement.

Les politiques de gestion du risque ont été prises en compte dans l'appréciation de la matérialité des différents risques ; il est rappelé notamment que conformément à la réglementation bancaire, les actifs pondérés intègrent les éléments d'atténuation du risque éligibles au titre de celle-ci.

1. RISQUES DE CRÉDIT, DE CONTREPARTIE ET RISQUES LIÉS À LA TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

1.1 Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les risques de crédit et de contrepartie affectent les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas lorsqu'un client ou une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations, et lorsque la valeur comptable de ces obligations figurant dans les états financiers du Groupe BNP Paribas est positive. Ces clients ou ces contreparties peuvent être des banques, des établissements financiers, des entreprises industrielles ou commerciales, des États ou des entités étatiques, des fonds d'investissement, ou des personnes physiques.

Au 31 décembre 2025, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de crédit à hauteur de 46 % sur les entreprises, 22 % sur les administrations centrales et banques centrales, 23 % sur la clientèle de détail, 2 % sur les établissements de crédit et entreprises d'investissement, 4 % sur les autres actifs risqués, 1 % sur les actions, 1 % sur les organismes de placement collectif, et 1 % sur les administrations régionales ou locales et entités du secteur public. Au 31 décembre 2025, le portefeuille de la Banque était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 26 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 14 %, en Italie à hauteur de 11 %, dans les autres pays européens à hauteur de 23 %, en Amérique du Nord à hauteur de 11 %, en Asie à hauteur de 9 % et dans le reste du monde à hauteur de 6 %.

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 567 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit 73 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 582 milliards d'euros au 30 juin 2026, soit 73 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Au 31 décembre 2025, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de contrepartie à hauteur de 41 % sur les entreprises, 19 % sur les administrations centrales et banques centrales, 12 % sur les établissements de crédit et entreprises d'investissement, et 28 % sur les chambres de compensation. Par produit, l'exposition du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2025, hors risque de CVA (« Credit Valuation Adjustment »), se répartit comme suit : 38 % sur les dérivés de gré à gré, 41 % sur les opérations de pension et de prêts / emprunts titres, 10 % sur les dérivés listés et 11 % sur les contributions au fonds de défaillance des chambres de compensation (CCP). Le niveau de ce risque de contrepartie varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées. Par ailleurs, le risque de CVA mesure le risque de pertes lié à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe est exposé. Les actifs pondérés relatifs au risque de CVA s'élèvent à 4 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit moins de 1 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas. Les actifs pondérés spécifiques au risque de contrepartie, incluant le risque de CVA, s'élèvent à 44 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit 6 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 45 milliards d'euros au 30 juin 2026, soit 6 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Le Groupe BNP Paribas est notamment exposé au risque de crédit et de contrepartie au titre des expositions aux positions de titrisation prises dans le cadre de son portefeuille bancaire, soit parce qu'il n'a pas transféré totalement sa propre exposition de crédit sur les actifs concernés en tant qu'initiateur d'une titrisation, soit parce qu'il a investi dans une opération de titrisation sur des actifs de tiers (en tant qu'investisseur ou en tant que sponsor ayant structuré l'opération pour un client et retenu une position pour son propre compte). Parmi les expositions aux positions de titrisation initiées, détenues ou acquises par le Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2025, la Banque était initiatrice de 47 % de ces expositions, sponsor de 23 % et investisseur pour 30 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 25 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit 3 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 24 milliards d'euros au 30 juin 2026, soit 3 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Dès lors que le taux de défaut des clients ou des contreparties augmente, notamment en raison de la détérioration des conditions économiques ou d'autres facteurs, le Groupe BNP Paribas est susceptible d'enregistrer des charges et provisions significatives, tant pour créances irrécouvrables ou douteuses (strate 3) que sur encours sains (strates 1 et 2), ce qui affecterait alors sa rentabilité.

De ce fait, dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BNP Paribas constitue régulièrement des provisions, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique Coût du risque. En 2025, le coût du risque s'élevait à 3 350 millions d'euros, contre 2 999 millions en 2024. Ce montant reflète des reprises de provisions sur encours sains effectuées à hauteur de 188 millions d'euros en 2025 et des dotations sur créances douteuses de 3 538 millions d'euros. Au premier semestre 2026, il s'élève à 1 871 millions d'euros et comprend une dotation prospective de 155 millions d'euros (60 millions d'euros au premier trimestre 2026 et 95 millions d'euros au deuxième trimestre 2026) pour tenir compte de l'évolution du contexte géopolitique. Les coûts du risque pour 2025 et pour le premier semestre 2026 n'incluent pas les charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers ; il s'agit de charges relatives aux risques remettant en cause la validité ou la force exécutoire d'instruments financiers octroyés. Ces charges s'établissaient à 203 millions d'euros en 2025 et les charges ainsi constatées concernent les prêts hypothécaires en francs suisses ou indexés sur cette devise en Pologne à hauteur de 118 millions d'euros, et 100 millions d'euros au titre des crédits renouvelables accordés en Espagne, résultant des décisions de la Cour suprême concernant les exigences de transparence de l'information. Au premier semestre 2026, ces charges s'établissent à 344 millions d'euros, composées notamment de 219 millions d'euros au titre du risque d'indemnisation des « *Discretionary Commission Arrangements* » au Royaume-Uni, net de garanties, et 35 millions d'euros en lien avec les prêts hypothécaires en francs suisses ou indexés sur cette devise en Pologne.

Le niveau global des provisions du Groupe BNP Paribas est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de paiement de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios applicables à des catégories d'actifs. Le Groupe BNP Paribas s'efforce de constituer des provisions adaptées.

Pour autant, le Groupe BNP Paribas pourrait être amené, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses ou pour créances saines en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. Par exemple, les provisions ont augmenté en 2020 principalement par l'effet de la prise en compte ex-ante anticipée des pertes potentielles liées aux effets de la crise sanitaire (provisions de strates 1 et 2 sur encours sains conformément à la norme IFRS 9). Ces provisions pourraient également augmenter si la hausse des défaillances d'entreprise constatée depuis 2024 sur certains marchés venait à persister et/ou si les défaillances se maintenaient à des niveaux élevés par rapport aux années précédentes, en particulier dans les pays dans lesquels le Groupe BNP Paribas présente les expositions au risque de crédit les plus importantes. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas et sur sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2025, le taux de créances douteuses rapportées aux encours bruts s'élevait à 1,6 % et le taux de couverture de ces engagements douteux (nets des garanties reçues) par les provisions s'élevait à 66,9 %, contre 1,6 % et 66,4 %, respectivement, au 30 juin 2026.

Bien que le Groupe BNP Paribas cherche à réduire son exposition au risque de crédit et de contrepartie en utilisant des méthodes de réduction du risque telles que le recours à des contrats de collatéralisation, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit ou contrats d'assurance emprunteur et d'accords de compensation, il n'est pas certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. Le Groupe BNP Paribas est également exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (comme une contrepartie au titre d'un instrument dérivé ou un contrat d'assurance emprunteur) et au risque de perte de valeur du collatéral. De plus, seule une fraction de l'ensemble du risque de crédit et de contrepartie du Groupe BNP Paribas est couverte par ces techniques. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé de manière significative à ces risques.

1.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe BNP Paribas.

La capacité du Groupe BNP Paribas à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou de plusieurs États ou établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourrait conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et, à l'avenir, conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BNP Paribas est exposé, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Le Groupe BNP Paribas pourrait également être exposé aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés et à l'introduction de nouveaux types d'opérations peu ou non réglementés (par exemple, fonds non régulés, plateformes de négociation ou plateformes de financement participatif). Le risque de crédit et de contrepartie serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BNP Paribas ne pouvaient pas être cédés, si leur valeur venait à se détériorer ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BNP Paribas au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. Ce risque serait également accru en cas de défaillance d'un acteur significatif des marchés financiers, tel qu'une contrepartie centrale.

À titre d'information, au 31 décembre 2025, la valeur exposée au titre du risque de contrepartie s'élève à 26 milliards d'euros pour les établissements de crédit et entreprises d'investissement, soit 12 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas, et à 61 milliards d'euros pour les chambres de compensation (CCP), soit 28 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont le Groupe BNP Paribas, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Le Groupe BNP Paribas demeure l'objet de diverses demandes contentieuses en lien avec cette affaire ; voir note 7.c *Procédures judiciaires et d'arbitrage* des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2026.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas.

2. RISQUE OPÉRATIONNEL

Les actifs pondérés spécifiques au titre des risques opérationnels s'élèvent à 112 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit 14 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 112 milliards d'euros au 30 juin 2026, soit 14 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

2.1 Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe BNP Paribas investit des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché au sein desquels le Groupe BNP Paribas exerce ses activités. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Le Groupe BNP Paribas pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients, les paramètres de risque, comme la valeur de ses actifs et l'efficacité de ses couvertures, ou à mesurer les risques de façon adéquate si, en raison des perturbations sur les marchés ou dans certains environnements, telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futurs. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe BNP Paribas utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe BNP Paribas procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe BNP Paribas pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés ou, plus largement, de fortes incertitudes, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, y compris, par exemple, en raison de facteurs que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et indicateurs. Cela diminuerait la capacité du Groupe BNP Paribas à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs du Groupe BNP Paribas n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives et imprévues.

2.2 Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas, ou de ses prestataires de services tiers, pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BNP Paribas dépend étroitement des systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles, de banque et de paiement en ligne, du développement du *cloud computing* et, plus généralement, de l'utilisation de nouvelles technologies. Ces technologies sont principalement développées en interne mais certaines sont fournies par des tiers. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts, ou conduire le Groupe BNP Paribas à engager des coûts significatifs pour la récupération des données perdues et leur vérification. En outre, en cas de défaillance des systèmes d'information du Groupe BNP Paribas, même de courte durée, celui-ci ne serait pas en mesure de satisfaire les besoins de certains clients dans les délais requis et risquerait de perdre cette clientèle. Le Groupe BNP Paribas ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate par lui-même ou par ses prestataires de services tiers.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est soumis au cyber-risque, c'est-à-dire le risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données confidentielles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs, dans le but de causer des pertes matérielles aux sociétés, employés, partenaires et clients du Groupe BNP Paribas, à des fins d'extorsion (rançongiciel) et/ou à des fins politiques ou idéologiques. Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques hautement complexes et ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Le Groupe BNP Paribas et ses prestataires de services tiers pourraient donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe BNP Paribas ou de ceux de ses prestataires de services tiers, et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés du Groupe BNP Paribas (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, ou contre les systèmes de communication de ses prestataires de services tiers, pourraient causer des pertes significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les autorités de régulation estiment aujourd'hui que la cybercriminalité constitue un risque systémique croissant pour le secteur financier. Elles ont souligné la nécessité pour les institutions financières d'améliorer leur résilience face aux cyberattaques en renforçant les procédures internes de surveillance et de contrôle informatique. Une cyberattaque réussie pourrait donc exposer le Groupe à une amende des autorités de régulation, en particulier en cas de perte de données personnelles des clients.

Enfin, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de dysfonctionnement opérationnel ou d'interruption d'un agent compensateur, de marchés étrangers, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe BNP Paribas a recours pour exécuter ou faciliter des transactions portant sur les titres financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec les clients, le Groupe BNP Paribas pourrait également augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ces derniers. Les communications et systèmes de données du Groupe BNP Paribas, ainsi que ceux de ses clients, prestataires de services et contreparties, peuvent aussi être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence de cybercrime ou cyberterrorisme. Le Groupe BNP Paribas ne peut pas garantir que ces dysfonctionnements ou interruptions de ses propres systèmes ou ceux d'autres parties ne surviendront pas ou qu'en cas de survenance, ces dysfonctionnements ou interruptions seront résolus adéquatement.

2.3 Le risque de réputation pourrait peser sur la solidité financière et la confiance des clients et des contreparties dans le Groupe BNP Paribas.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe BNP Paribas est capitale pour attirer et fidéliser ses clients.

L'utilisation de divers moyens pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation du Groupe BNP Paribas, si ces derniers étaient considérés comme inadaptés à l'intérêt des clients. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêts puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe BNP Paribas. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, des troubles sociaux ou mouvements de grève, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé, tout retraitement, toute diminution ou correction des résultats, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BNP Paribas pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

3. RISQUE DE MARCHÉ

3.1 Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.

Les actifs pondérés spécifiques au risque de marché du Groupe BNP Paribas s'élèvent à 31 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit 4 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 31 milliards d'euros au 30 juin 2026, soit près de 4 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Le risque de marché du Groupe BNP Paribas s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers du pôle Corporate & Institutional Banking (CIB), et notamment au sein de Global Markets, qui représentait 19 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2025 et 20 % des revenus du Groupe au premier semestre 2026. À des fins de négoce ou d'investissement, le Groupe BNP Paribas prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Les activités de négociation de BNP Paribas sont directement liées aux relations économiques avec les clients des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché.

Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donné, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe BNP Paribas, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe BNP Paribas, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où le Groupe BNP Paribas détient des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si le Groupe BNP Paribas vendait des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où il devrait couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, le Groupe BNP Paribas pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'anticipation de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations du Groupe BNP Paribas, ou de telle manière que les positions du Groupe BNP Paribas ne soient pas couvertes, il serait possible que cette stratégie expose le Groupe BNP Paribas à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, les stratégies de couverture mises en place par le Groupe BNP Paribas peuvent être imparfaites en fonction des conditions de marché.

Le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes pouvant avoir un impact négatif sur ses résultats opérationnels ainsi que sur sa situation financière si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe BNP Paribas détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures ineffectives sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe BNP Paribas.

Par ailleurs, le risque de marché relatif aux activités bancaires du Groupe BNP Paribas recouvre les risques de taux et de change des activités d'intermédiation bancaire. Le risque de change concerne d'une part l'exposition au risque de change dit opérationnel qui provient des résultats nets dégagés par les activités conduites dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Il concerne d'autre part la position de change dite structurelle qui est liée aux investissements dans des devises différentes de la devise fonctionnelle. Concernant le risque de taux, le Groupe BNP Paribas a défini les notions de risque de taux standard et de risque de taux structurel. Le risque de taux standard correspond au cas général d'une opération donnée. Le risque de taux structurel correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés.

Le Groupe BNP Paribas utilise un modèle « Value at Risk » (VaR) et différents autres indicateurs de marché (VaR stressée, risque additionnel de défaut et de migration, mesure globale relative au portefeuille de corrélation) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles résultant des risques de marché. Il réalise également des tests de résistance et des mesures de sensibilité et fixe des limites afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes (voir partie Tests de résistance — risque de marché de la section 5.7 *Risque de marché* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2025). Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer être des prédictions peu fiables pour le futur. Par conséquent, l'exposition du Groupe BNP Paribas aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces quantifications techniques.

Plus généralement, la volatilité des marchés financiers résultant de perturbations ou dégradations des conditions macroéconomiques pourrait avoir des conséquences adverses sur les positions de marché et d'investissement du Groupe BNP Paribas sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions, et ses positions sur d'autres investissements dont par exemple l'immobilier commercial. À titre indicatif, et comme indiqué ci-dessus, les revenus de Global Markets, le principal métier du pôle Corporate & Institutional Banking (CIB) réalisant les activités de négociation du Groupe BNP Paribas, représentaient 19 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2025 et 20 % des revenus du Groupe BNP Paribas au premier semestre 2026. Des perturbations sévères et une forte volatilité ont souvent caractérisé les marchés au cours des dernières années et pourraient persister ou survenir à nouveau, exposant alors le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à une grande diversité de transactions et d'instruments de marché et de couverture, y compris les swaps, forward, futures, options et produits structurés. La volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation des tendances et la mise en œuvre effective des stratégies de marché. Elle pèse également sur le marché primaire d'actions et d'obligations, ce qui a pour effet d'affecter l'activité de Corporate & Institutional Banking. Voir section 5.1 *Un contexte économique et financier défavorable à pu par le passé, et pourrait à l'avenir affecter significativement le Groupe BNP Paribas et les marchés sur lesquels il opère* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2025.

3.2 Les revenus tirés des activités du Groupe BNP Paribas générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés et à une baisse d'activité.

Les commissions perçues par le Groupe BNP Paribas représentaient 23 % de ses revenus totaux en 2025 et 22 % de ses revenus totaux au premier semestre 2026. Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles le Groupe BNP Paribas intervient comme garant ou conseil financier, ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Ces revenus, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe BNP Paribas intervient et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe BNP Paribas facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de banque privée. Indépendamment de l'évolution du marché, le développement de la gestion indicielle ou la sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe BNP Paribas constituent des facteurs susceptibles de provoquer une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion d'actifs ainsi que l'accélération des rachats et la diminution de la souscription de parts de ces organismes. Une réduction du niveau du produit net bancaire provenant des activités basées sur les commissions et les honoraires susmentionnés peut avoir un impact négatif important sur les résultats financiers du Groupe BNP Paribas.

3.3 Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas et de certains autres actifs, ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des états financiers. Au 31 décembre 2025, à l'actif du bilan du Groupe BNP Paribas, les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres s'élevaient respectivement à 850 milliards d'euros, 20 milliards d'euros et 79 milliards d'euros. Au passif, les instruments financiers en valeur de marché par résultat et les instruments financiers dérivés de couverture s'élevaient respectivement à 838 milliards d'euros et 28 milliards d'euros au 31 décembre 2025. Au 30 juin 2026, à l'actif du bilan du Groupe BNP Paribas, les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres s'élevaient respectivement à 992 milliards d'euros, 21 milliards d'euros et 89 milliards d'euros. Au passif, les instruments financiers en valeur de marché par résultat et les instruments financiers dérivés de couverture s'élevaient respectivement à 957 milliards d'euros et 27 milliards d'euros au 30 juin 2026. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette du Groupe BNP Paribas au cours d'un exercice comptable et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés du Groupe BNP Paribas et en conséquence son résultat net. Un ajustement à la baisse de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe BNP Paribas peut entraîner une réduction des capitaux propres et, dans la mesure où un tel ajustement ne serait pas compensé par des contrepassations affectant la valeur des passifs du Groupe BNP Paribas, les ratios d'adéquation des fonds propres du Groupe BNP Paribas pourraient également être abaissés. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

4. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

4.1 L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, détérioration des conditions économiques, dégradation de notations, accroissement des spreads de crédit des États ou survenance d'autres facteurs.

Les crises financières et de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont pu affecter de manière ponctuelle les banques européennes, notamment par l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à l'exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris le Groupe BNP Paribas, ont dû ponctuellement faire face pendant ces périodes à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour les investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement.

Les conditions défavorables sur le marché de la dette pourraient réapparaître à la suite d'un changement de politique monétaire, d'une récession, d'une stagnation durable de la croissance, d'une déflation, d'une « stagflation » (croissance atone accompagnée d'une inflation) ou d'une nouvelle crise de dette souveraine. Ces conditions pourraient également réapparaître suite à une dégradation de la notation des emprunteurs souverains sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment par l'effet d'une trop grande instabilité politique ou budgétaire, de nouvelles formes de crises financières, ou pour des raisons liées au secteur financier, à l'économie en général ou au Groupe BNP Paribas en particulier. Par exemple, la France a récemment connu des épisodes de volatilité des marchés, un creusement des écarts de taux sur sa dette souveraine et des dégradations des notations de l'État et de banques françaises, dans un contexte de fragmentation politique compliquant la maîtrise d'une dette publique élevée. Dans ce cas, l'effet sur la liquidité, le bilan et le coût de financement du secteur financier européen en général ou du Groupe BNP Paribas en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas ainsi que sur sa situation financière. Voir section 5.1 *Un contexte économique et financier défavorable a pu par le passé, et pourrait à l'avenir, affecter significativement le Groupe BNP Paribas et les marchés sur lesquels il opère* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2025.

4.2 Une dégradation prolongée des marchés peut réduire la liquidité du Groupe BNP Paribas et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives. En outre, le Groupe BNP Paribas doit assurer une Gestion Actif-Passif adéquate afin d'éviter toute exposition à des pertes.

Dans certains des métiers du Groupe BNP Paribas, en particulier Global Markets (qui représentait 19 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2025 et 20 % au premier semestre 2026), ainsi que dans la Gestion Actif-Passif, des fluctuations prolongées des marchés, notamment une dégradation prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives si celui-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes significatives qu'il n'avait pas prévues (voir paragraphe Simulations de stress et réserve de liquidité de la section 5.8 *Risque de liquidité* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2025). Le risque de liquidité du Groupe BNP Paribas peut être notamment appréhendé au travers du ratio de liquidité à court terme (le « LCR ») analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress. Le LCR fin de période du Groupe BNP Paribas s'élève à 134 % au 31 décembre 2025, et à 149 % au 30 juin 2026. La réserve de liquidité s'établit par ailleurs à 475 milliards d'euros au 31 décembre 2025 et à 521 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque d'inadéquation entre la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs et ceux de ses passifs. Pour un certain nombre des actifs du Groupe BNP Paribas, les dates de paiement sont incertaines et, si le Groupe BNP Paribas reçoit des revenus moins importants que ceux attendus à un moment donné, des financements additionnels provenant du marché pourraient être requis afin qu'il puisse exécuter ses obligations. Alors que le Groupe BNP Paribas se fixe, dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, des limites strictes concernant les écarts entre actifs et passifs, il ne peut être garanti que ces limites seront efficaces pour éliminer tous les impacts négatifs potentiels résultant de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

4.3 Les notations des sociétés du Groupe BNP Paribas pourraient être dégradées et la rentabilité du Groupe pourrait en être sérieusement impactée.

Les notations de crédit ont un impact significatif sur la liquidité du Groupe BNP Paribas et le coût de son financement. Le Groupe BNP Paribas est suivi par trois agences de notation financière, Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Le 13 avril 2026, Standard & Poor's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de A+ et la note court terme à A-1, avec une perspective stable. Le 19 mai 2026, Fitch a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de AA- et la note court terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de F1+, avec perspective à stable. Le 24 avril 2026, Moody's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée à A1 et la note court terme à P-1, avec une perspective stable. Une dégradation de la notation de crédit des sociétés du Groupe BNP Paribas pourrait nuire à la liquidité et à la compétitivité du Groupe. Cela pourrait également augmenter les coûts de financement du Groupe BNP Paribas, limiter son accès aux marchés de capitaux ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses programmes d'émissions de *covered bonds* ou de contrats financiers de marché, de dérivés ou de couverture. Une telle dégradation pourrait survenir pour différentes raisons, dont certaines échappent au contrôle du Groupe comme, par exemple, l'évolution des modèles utilisés par les agences de notation ou encore la dégradation de la notation de crédit souveraine de la France, principal marché sur lequel le Groupe exerce ses activités. En effet, la dégradation de la notation de crédit souveraine de la France pourrait affecter indirectement la notation de crédit et le coût de financement du Groupe, en raison de l'augmentation potentielle de la prime de risque qui en résulterait pour les institutions financières françaises. C'est par exemple ce qui s'est produit avec la dégradation de la notation de la France par Moody's en décembre 2024, qui a été suivie d'une dégradation par Fitch en septembre 2025 et par S&P en octobre 2025 de la notation de la France (en réponse à l'incertitude politique ayant cours depuis juin 2024 et au niveau élevé de dette publique), ce qui a par la suite entraîné la dégradation de la notation de plusieurs établissements bancaires français.

Par ailleurs, le coût de financement à long terme non garanti du Groupe BNP Paribas auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement du Groupe BNP Paribas. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité du Groupe BNP Paribas. Enfin, les spreads de crédit peuvent être affectés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres mais aussi par un certain nombre de facteurs de marché échappant à tout contrôle du Groupe BNP Paribas.

5. RISQUES LIÉS AUX CONTEXTES MACROÉCONOMIQUES ET DE MARCHÉ

5.1 Un contexte économique et financier défavorable a pu par le passé, et pourrait à l'avenir, affecter significativement le Groupe BNP Paribas et les marchés sur lesquels il opère.

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé à l'évolution des marchés financiers et plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France (26 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2025), dans les autres pays d'Europe (50 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2025) et dans le reste du monde (24 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2025). Des variations, des troubles ou une détérioration des conditions de marché et/ou de l'environnement économique ou politique dans les pays où le Groupe BNP Paribas intervient ont pu avoir dans le passé et pourraient de nouveau à l'avenir avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats et sa situation financière. De tels effets peuvent notamment résulter d'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- un contexte économique défavorable se répercutant sur les activités et opérations des clients du Groupe BNP Paribas, en réduisant la demande de crédits et le volume des opérations, en renforçant ainsi le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients, notamment en raison de la détérioration de la capacité financière des entreprises et des ménages, comme en témoigne le niveau élevé des défaillances d'entreprises. Dans un contexte de perspectives économiques contrastées selon les pays, la faiblesse de la croissance dans certaines des principales économies où le Groupe exerce ses activités, notamment dans les pays de la zone euro, est susceptible d'accentuer ce risque. Enfin, l'économie mondiale et celle de la zone euro devraient être particulièrement sensibles aux tendances de l'inflation, à la politique monétaire et, par conséquent, aux taux d'intérêt, ainsi qu'aux effets de divers événements géopolitiques, selon le scénario central élaboré par la cellule de Recherche Économique du Groupe BNP Paribas en date du 19 octobre 2026, qui se basait sur une croissance du PIB de la zone euro et des États-Unis de 1,1 % et 2,2 %, respectivement, en 2026. Par ailleurs, la fin d'un contexte économique favorable à un secteur d'activité en particulier, ou à l'économie en général, peut également avoir un effet négatif sur les résultats du Groupe BNP Paribas ;
- une baisse (ou une augmentation de la volatilité) du cours des titres obligataires, actions et matières premières impactant les activités du Groupe BNP Paribas, notamment ses activités de marché, de banque d'investissement et de gestion d'actifs. En effet, une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs financiers (et notamment sur les actifs les plus risqués) et ainsi générer des pertes pour le Groupe BNP Paribas. De plus, un changement brutal du niveau de volatilité et de sa structure ou l'alternance rapide de journées de forte hausse et de forte baisse des marchés sur une plus courte période peuvent rendre difficiles, ou plus coûteuses, les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe BNP Paribas ;

- les politiques macroéconomiques ou monétaires adoptées en réponse à la conjoncture économique, existante ou anticipée, pouvant avoir des conséquences, anticipées ou non, sur les paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt et les taux de change qui, à leur tour, peuvent impacter les activités du Groupe BNP Paribas les plus exposées aux risques de marché (comme l'a illustré le resserrement monétaire rapide et significatif de 2022-2023). L'incertitude entourant la trajectoire des taux directeurs, notamment ceux de la Banque centrale européenne (la « BCE ») et de la Réserve fédérale américaine (la « FED »), est susceptible d'accentuer ce risque ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pouvant aboutir à la formation de bulles spéculatives sur certains actifs, et les corrections issues de la dégradation d'une telle conjoncture. Ce risque persiste en 2026, notamment dans des secteurs spécifiques tels que l'immobilier commercial et le financement à effet de levier (voir section 5.2 *Toute variation significative des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, est susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus, la rentabilité et la situation financière du Groupe BNP Paribas* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2025). À titre d'exemple, la baisse des valorisations et du nombre de transactions dans le secteur de l'immobilier commercial a resserré les conditions de financement et augmenté l'incertitude des investisseurs sur ce marché, ce qui peut affecter la solidité financière des acteurs du marché et donc la qualité des créances. Pour rappel, l'exposition brute bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas à l'immobilier commercial représente 3,4 % des expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2025. Par ailleurs, les valorisations relativement élevées de certains actifs liés à l'intelligence artificielle peuvent devenir une source d'incertitude et de volatilité, avec des implications sur les marchés financiers dans leur globalité ; et
- des perturbations économiques ponctuelles mais significatives, ou des conséquences économiques adverses résultant de divers événements politiques et géopolitiques défavorables, susceptibles d'avoir un impact important sur toutes les activités du Groupe BNP Paribas, notamment par la hausse de la volatilité et des coûts des sources de financement, la détérioration de la qualité des actifs et un ajustement des prix sur les marchés financiers (aggravé si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité des marchés qui rendrait difficile, voire impossible, la vente de certains produits à leur valeur de marché). Par ailleurs, des événements climatiques majeurs, tels que les sécheresses, les incendies ou les inondations, peuvent provoquer des difficultés d'approvisionnement et perturber le commerce mondial, entraînant ainsi des tensions sur les prix et une hausse de l'inflation. Ces différentes perturbations pourraient notamment entraîner une baisse des commissions de flux ou une baisse des crédits à la consommation par leur effet, ponctuel ou durable, sur les conditions économiques dans lesquelles évolue le Groupe BNP Paribas.

Par définition, la survenance de tels événements politiques et géopolitiques est difficilement prévisible mais, au titre de l'année 2026, peuvent être notamment cités l'aggravation des conséquences ou l'extension de la guerre en Ukraine, les conflits au Proche et Moyen-Orient dont les développements récents impliquant les États-Unis et l'Iran, qui ont entraîné une hausse significative des cours du pétrole, les tensions commerciales et géopolitiques impliquant ou découlant de mesures prises par la Chine ou les États-Unis, qui pourraient s'étendre et impliquer l'Union européenne et d'autres pays, les changements de politiques de manière générale et de politiques commerciales en particulier, y compris l'imposition de droits de douane et de droits de douane de rétorsion, chacun d'eux pouvant conduire à des pressions inflationnistes, affecter directement le marché de l'énergie et/ou les chaînes d'approvisionnement, favoriser la survenance d'une crise liée aux dettes souveraines (niveau élevé d'endettement public, augmentation rapide du coût de (re)financement, effet de taux de change aggravant, notamment pour les emprunteurs exposés au dollar américain), affecter négativement la croissance économique et mener à la concrétisation de différents risques politiques. En outre, l'incertitude ou la fragmentation politique, notamment en France, ou encore les changements de priorités ou de politiques, tels que ceux pouvant résulter de modifications dans l'équilibre des pouvoirs à la suite d'une alternance de partis politiques ou de changements d'administration, peuvent avoir des effets négatifs similaires, comme la volatilité des marchés et des réductions de la consommation, des investissements (y compris les investissements étrangers) et de la performance économique globale. Tout événement de ce type peut avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

5.2 Toute variation significative des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, est susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus, la rentabilité et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Après des années de taux bas, les taux d'intérêt ont connu une hausse significative en 2022 et 2023, avant d'amorcer une baisse à compter du second semestre 2024, laquelle a toutefois marqué une pause en 2026 dans un contexte de pressions inflationnistes persistantes. Dans ce contexte, les résultats du Groupe BNP Paribas ont été et pourraient continuer à être significativement affectés de plusieurs manières. La marge d'intérêts s'élevait respectivement à 21 203 millions d'euros en 2025 et à 11 510 millions d'euros au premier semestre 2026 (voir la note 2.a *Marge d'intérêt* des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2026).

Des taux d'intérêt élevés augmentent le coût du financement pour le Groupe en raison des taux d'intérêt plus élevés sur les passifs tels que les dépôts à court terme, les titres négociables à court terme et les obligations, ainsi que le risque d'arbitrage par les clients entre les dépôts non rémunérés et les dépôts rémunérés (qui peut être aggravé par des hausses des taux administrés applicables aux comptes d'épargne réglementée, y compris en France). Cette augmentation du coût du financement peut créer un déséquilibre et une réduction de la marge nette d'intérêts pour le Groupe BNP Paribas du fait du portefeuille important de prêts accordés dans un environnement de taux d'intérêt bas détenu par le Groupe. Le Groupe peut également avoir des difficultés (notamment en raison des plafonds légaux de taux d'intérêt, tels que ceux applicables à certains prêts hypothécaires et crédits à la consommation en France) à refléter rapidement des taux d'intérêt plus élevés dans les nouveaux prêts hypothécaires ou autres prêts à taux fixe aux consommateurs ou aux entreprises, tandis que le coût des dépôts des clients et les coûts de couverture augmenteraient plus rapidement. En outre, un portefeuille comportant des montants importants de prêts à taux d'intérêt bas et d'actifs à revenu fixe à la suite d'une période prolongée de taux d'intérêt bas pourrait, dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt du marché, perdre de la valeur. Si les stratégies de couverture du Groupe sont inefficaces ou ne fournissent qu'une couverture partielle contre un tel changement de valeur, le Groupe pourrait subir des pertes significatives. Des taux d'intérêt plus élevés augmentent par ailleurs les charges financières des emprunteurs et peuvent peser sur leur capacité à faire face à leurs obligations, ce qui pourrait mettre à l'épreuve la résilience des portefeuilles de prêts et d'obligations du Groupe BNP Paribas et entraîner une augmentation des créances douteuses et des défauts de paiement. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes, en particulier de la part de la BCE et de la FED, a pu et pourrait encore entraîner des corrections sévères sur certains marchés ou actifs. À titre d'exemple, la crise de l'immobilier commercial a affecté, en début d'année 2024, le cours de Bourse de nombreuses banques régionales américaines ainsi que la santé financière de certains grands promoteurs immobiliers. Plus largement, de telles corrections pourraient potentiellement s'avérer contagieuses pour les marchés financiers dans leur globalité, y compris par l'effet de l'augmentation substantielle de la volatilité et de la méfiance accrue des investisseurs, généralement ou relativement à certains secteurs, dont le secteur bancaire du fait de son exposition au marché de l'immobilier commercial, aux financements à effet de levier, ou à d'autres secteurs sensibles à la remontée des taux d'intérêt. Les activités du Groupe BNP Paribas pourraient en conséquence être fortement perturbées et, par conséquent, ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en subir un effet négatif important.

Inversement, si un environnement de taux d'intérêt bas devait s'instaurer à nouveau, sous l'effet notamment de l'assouplissement monétaire décidé par les banques centrales, d'une croissance faible ou d'autres facteurs économiques, la rentabilité du Groupe BNP Paribas pourrait aussi être négativement impactée. Durant les périodes de taux d'intérêt bas, les écarts de taux d'intérêt tendent à se resserrer ; le Groupe BNP Paribas pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment les taux d'intérêt sur ses dépôts de manière à compenser la baisse de revenus provenant des prêts consentis à des taux plus faibles. De plus, le Groupe BNP Paribas pourrait faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Ceci, cumulé à l'octroi de nouveaux prêts à des taux d'intérêt bas, pourrait entraîner à nouveau une baisse du taux d'intérêt moyen du portefeuille de prêts du Groupe BNP Paribas causant ainsi une baisse du revenu net d'intérêts qu'il retire de ses activités de prêt.

Des taux bas peuvent également affecter la rentabilité, voire la solvabilité, des activités d'assurance du Groupe BNP Paribas, notamment en raison de l'importance dans le marché des fonds en euros des contrats d'assurance-vie, qui pourrait ne pas être en mesure de générer des retours sur investissement suffisants pour être attractif par rapport à d'autres investissements. Des taux d'intérêt bas pourraient en outre affecter les commissions facturées par les filiales du Groupe BNP Paribas spécialisées dans la gestion d'actifs sur les marchés monétaires ou d'autres produits à taux fixe. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus générés par les activités de banque de détail, résultant d'une baisse des taux du portefeuille de créances du Groupe BNP Paribas, pourraient enfin affecter la rentabilité de ses opérations de banque de détail.

5.3 Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays et à l'évolution des contextes politique, macroéconomique ou financier d'une région ou d'un pays.

Le Groupe BNP Paribas surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses états financiers consolidés. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers consolidés. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays dans lesquels le Groupe BNP Paribas opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de crédits du Groupe BNP Paribas était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 26 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 14 %, en Italie à hauteur de 11 %, dans les autres pays européens à hauteur de 23 %, en Amérique du Nord à hauteur de 11 %, en Asie à hauteur de 9 % et dans le reste du monde à hauteur de 6 %. Une dégradation des conditions économiques, politiques ou de l'environnement réglementaire de ces pays ou régions aurait des répercussions significatives sur le Groupe BNP Paribas. À titre d'exemple, le Groupe BNP Paribas (opérant en Pologne par le biais de BNP Paribas Bank Polska) a enregistré, au premier semestre 2026, dans le poste relatif aux charges liées aux risques juridiques sur instruments financiers une charge de 344 millions d'euros, représentant notamment les provisions relatives aux prêts hypothécaires libellés en francs suisses ou indexés sur cette devise, octroyés en Pologne, à hauteur de 35 millions d'euros ainsi que 219 millions d'euros relatifs au risque d'indemnisation des « *Discretionary Commission Arrangements* » au Royaume-Uni, net de garanties. Par ailleurs, les résultats du Groupe BNP Paribas ont été affectés négativement par la situation d'hyperinflation ayant cours en Turquie depuis 2023 avec l'application de la norme comptable IAS 29. De plus, le Groupe BNP Paribas est exposé à des risques propres s'agissant des pays non-membres de l'OCDE, et qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est présent en Ukraine au travers de sa filiale UkrSibbank, dont il détient 60 % du capital au côté de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (40 %). Certaines restrictions précédemment imposées par la Banque nationale d'Ukraine ont été levées depuis le 1^{er} janvier 2024, ce qui a permis au Groupe BNP Paribas de satisfaire à nouveau les conditions d'exercice du contrôle sur sa filiale UkrSibbank telles que définies par les normes IFRS 10 permettant au Groupe BNP Paribas de consolider à nouveau UkrSibbank par intégration globale alors qu'elle était consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} mars 2022.

Concernant la Russie, objet de sanctions économiques sévères imposées notamment par l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni, les expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas au risque de crédit sur ce pays représentaient 0,03 % des expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2025. En mars 2022, le Groupe BNP Paribas a décidé d'arrêter tout nouveau financement ainsi que toute nouvelle activité en Russie. Le Groupe suit attentivement l'évolution de la situation en liaison avec les autorités concernées et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques.

6. RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

6.1 Des mesures législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Des mesures législatives ou réglementaires en vigueur dans les juridictions au sein desquelles le Groupe BNP Paribas exerce ses activités (notamment en France, en Europe et aux États-Unis) ont entraîné, et sont susceptibles de continuer à entraîner à l'avenir, une mutation substantielle de l'environnement dans lequel les institutions financières, et notamment le Groupe BNP Paribas, évoluent. Parmi ces mesures, figurent notamment :

- l'augmentation continue des exigences prudentielles prévues notamment par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, le « CRR ») en matière de fonds propres, de solvabilité et de liquidité, y compris en raison du refus d'une autorité de supervision d'autoriser l'application à une institution financière de certains mécanismes d'aménagements favorables en matière d'exigences minimums de ratios de fonds propres au titre desquels une autorisation doit être demandée au cas par cas pour chaque opération ou institution concernée, ainsi que de la modification des règles de pondération du risque et des modalités d'utilisation des modèles internes, qui ont engendré et pourraient continuer à engendrer à l'avenir une hausse des exigences en capital pour les institutions financières, et en particulier pour les institutions financières d'importance systémique comme le Groupe BNP Paribas ;
- l'inclusion des facteurs de risques relatifs aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans le CRR, qui prévoit l'intégration de ces facteurs de risque dans le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) ainsi que l'extension des pouvoirs du superviseur prévue dans la Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, la « CRD ») sur ces sujets, qui pourrait également engendrer à l'avenir une hausse des exigences en capital pour les institutions financières ;
- concernant en particulier les exigences minimales de ratios de fonds propres, la Commission européenne a adopté en octobre 2021 un paquet législatif visant à finaliser la mise en œuvre au sein de l'Union européenne de l'accord de Bâle III adopté par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) ; dans l'analyse d'impact accompagnant ce paquet législatif, la Commission européenne a estimé, sur la base d'une étude d'impact de l'Autorité bancaire européenne datant de décembre 2020 et d'estimations supplémentaires de la Commission européenne pour certains ajustements spécifiques à l'Union européenne, que la mise en œuvre des normes définitives de Bâle III pourrait entraîner une augmentation moyenne des exigences minimales totales de fonds propres comprise entre 6,4 % et 8,4 %, après une mise en œuvre complète de la réforme ; à l'issue du processus législatif, ont été adoptés en mai 2024 (i) un règlement modifiant le CRR applicable depuis le 1^{er} janvier 2025, avec une période d'introduction progressive au cours de laquelle les exigences seront augmentées graduellement jusqu'en 2030 (et 2032 pour certaines d'entre elles) et (ii) une directive modifiant la CRD, transposée en droit français en avril 2026 par une ordonnance dont les termes s'appliqueront de manière progressive d'ici à janvier 2027 ; bien que le Groupe présente un ratio CET1 *phased-in* (qui exclut l'effet de l'application des standards de la revue fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB) de Bâle III pour le calcul par les banques de l'Union européenne de leurs besoins en fonds propres pour le risque de marché, qui a été reportée au 1^{er} janvier 2027), le ratio CET1 du Groupe BNP Paribas pourrait encore diminuer à mesure que les exigences seront mises en œuvre tout au long de la période de *phased-in* ;
- le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision existantes ainsi que la création de nouvelles autorités de supervision, par exemple au titre du Mécanisme de surveillance unique en application duquel le Groupe BNP Paribas est sous la supervision directe de la BCE à laquelle, notamment, un plan de rétablissement du Groupe BNP Paribas est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;
- le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises bancaires, notamment par l'adoption de la Directive sur le redressement et la résolution des banques du 15 mai 2014 (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, la « DRRB »), afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques et de limiter ainsi au minimum les coûts supportés par les contribuables ;
- des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui sont interdites ou doivent être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre), pouvant ainsi donner lieu à des réorganisations internes, des changements structurels ou des cessions, et qui sont soumises à des exigences prudentielles spécifiques et de financement autonome, pouvant réduire la capacité du Groupe BNP Paribas à allouer et affecter librement ses ressources de capital et de financement ;

- l'interdiction ou des limitations de tarifs visant certains types de produits financiers ou d'activités, qui pourraient affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à proposer ces produits ou exercer ces activités ;
- la mise en place de systèmes nationaux de garantie des dépôts et un projet de système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants, ce qui pourrait augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par le Groupe BNP Paribas ;
- la mise en œuvre de tests de résistance réglementaires (y compris en matière climatique) qui pourrait conduire à l'application d'exigences supplémentaires en matière de capital réglementaire (voir partie Tests de résistance — risque de marché de la section 5.7 *Risque de marché* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2025) ;
- le renforcement des exigences de contrôle interne, de gestion des risques (notamment au titre du Règlement « DORA » du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, entré en vigueur en janvier 2025, tel que modifié ou complété à tout moment) et de transparence quant à l'exécution de certaines activités, ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités compétentes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, la corruption et le financement du terrorisme (notamment à travers la création d'une nouvelle autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux, la corruption et le financement du terrorisme qui a débuté ses activités en juillet 2025), susceptibles d'augmenter les coûts de mise en conformité pour le Groupe BNP Paribas ;
- le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite et la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, ainsi que la mise en place d'un devoir général de vigilance issu de la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (telle que modifiée ou complétée à tout moment, la « CS3D »), dont les principales mesures devraient s'appliquer aux entreprises entrant dans son champ d'application à compter du 26 juillet 2029, ce qui pourrait affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à attirer ou à retenir des talents et augmenter les coûts de mise en conformité pour le Groupe BNP Paribas ;
- l'évolution des réglementations applicables aux valeurs mobilières, et plus particulièrement aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres financiers émis par les entités du Groupe BNP Paribas) ; l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers et notamment la régulation des transactions à haute fréquence, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, telle que l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres ou encore l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres, ce qui pourrait affecter l'exécution des opérations du Groupe BNP Paribas ou faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ;
- l'évolution des exigences en matière de publication d'informations, y compris à travers l'introduction de nouvelles exigences ou la modification d'exigences existantes, notamment(i) sur la manière dont les groupes bancaires fournissant des services de gestion de portefeuille comme le Groupe BNP Paribas intègrent les risques ou les incidences négatives en matière de durabilité, les objectifs d'investissement durable ou la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement, (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent eux-mêmes des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne et (iii) en matière de durabilité, certifiées par un tiers indépendant, permettant d'appréhender l'impact de l'activité du Groupe BNP Paribas sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation, conformément aux textes transposant la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (telle que modifiée ou complétée à tout moment, la « CSRD »), applicables progressivement depuis le 1^{er} janvier 2024, ce qui pourrait augmenter les coûts de mise en conformité pour le Groupe BNP Paribas et modifier la demande pour certains de ses produits et services offerts à sa clientèle ;
- le renforcement des exigences en matière de transparence et de publication d'informations prudentielles sur la gestion des risques RSE, incluant les risques physiques et de transition liés au changement climatique et l'introduction de nouvelles exigences relatives à la prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesure et de gestion des risques des groupes bancaires, y compris à travers la publication de propositions à l'attention des banques en matière de gestion et de publication des risques climatiques ;
- la multiplication de mesures non spécifiques aux institutions financières, telles que des mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique telles que l'ouverture de l'accès aux données (« open data ») ;
- l'application progressive du Règlement du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 sur l'intelligence artificielle (tel que modifié ou complété à tout moment), qui interdit certaines pratiques et soumet les systèmes d'intelligence artificielle classés à haut risque (notamment ceux destinés à évaluer la solvabilité des personnes physiques ou à établir leur note de crédit) à des exigences renforcées en matière de gestion des risques, de gouvernance des données, de transparence et de contrôle humain qui pourraient accroître les coûts de mise en conformité pour le Groupe BNP Paribas, restreindre l'utilisation de certains systèmes d'intelligence artificielle ;

- le développement de la réglementation relative (i) aux services de paiement, marqué notamment par l'entrée en vigueur en janvier 2025 du Règlement du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) rendant les paiements instantanés en euros pleinement disponibles dans l'Union européenne et dans les pays de l'Espace économique européen et qui prévoit notamment l'exclusion du filtrage des virements instantanés en euros contre les listes de sanctions européennes afin de limiter le nombre de rejets, et (ii) aux cryptoactifs, marqué notamment par l'entrée en vigueur en décembre 2024 du Règlement du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) sur les marchés de cryptoactifs, visant à sécuriser les émetteurs et fournisseurs de cryptoactifs, préserver la stabilité financière et protéger les investisseurs contre les risques liés à ces nouveaux produits ainsi que l'accroissement du financement participatif (*crowdfunding*) et des fintechs ; ces évolutions pourraient affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à exercer certaines activités, modifier la demande pour certains des produits et services offerts à sa clientèle et accroître la responsabilité mise à la charge du Groupe dans l'exécution de ces dernières ; et
- le renforcement des législations fiscales et comptables dans les juridictions où le Groupe BNP Paribas exerce ses activités, y compris les hausses de la fiscalité des entreprises (comme la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instaurée par la loi de finances pour 2025 en France).

Les mesures existantes, de même que celles (par définition imprévisibles) qui pourraient être adoptées dans le futur, pourraient être de nature, notamment, à réduire la capacité du Groupe BNP Paribas à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier ses risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter les coûts de mise en conformité de ses activités, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par le Groupe BNP Paribas, imposer au Groupe BNP Paribas de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à exercer certaines activités, ou à attirer ou à retenir des talents, faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique du Groupe BNP Paribas, et, plus généralement, affecter sa compétitivité (y compris avec d'autres groupes bancaires internationaux qui peuvent ne pas être soumis au même niveau de réglementation) et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

6.2 En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de non-conformité. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à la réputation du Groupe et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de groupe), le non-respect de ces textes exposerait le Groupe BNP Paribas à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes ainsi que par les augmentations conséquentes des montants des amendes et peines applicables. Le nombre de demandes de dommages et intérêts et les montants réclamés dans le cadre de litiges, de procédures réglementaires, d'enquêtes, d'actions administratives et d'autres procédures contentieuses visant des établissements financiers ont sensiblement augmenté ces dernières années et pourraient continuer à croître, notamment en raison de la multiplication des réformes réglementaires à l'échelle mondiale, de l'attention accrue des régulateurs, des investisseurs, des médias et du public et du développement international des actions de groupe. En outre, les poursuites pénales et les procédures civiles visant des établissements financiers sont devenues plus fréquentes, notamment en cas de manquements allégués aux règles de conduite, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre la corruption, de sanctions économiques, de concurrence, de manipulation de marché, de complicité d'évasion fiscale ou de fourniture transfrontalière de services bancaires sans autorisation, et leur fréquence pourrait encore augmenter. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations. Dans ce contexte, le Groupe BNP Paribas peut constituer des provisions comme indiqué dans la note 4.k *Provisions pour risques et charges* des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2026.

En ce qui concerne le Cease and Desist Order établi le 30 juin 2014 conjointement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et le Conseil des Gouverneurs de la FED portant sur des infractions de la banque à certaines lois et réglementations américaines relatives aux sanctions économiques (qui avaient été sanctionnées entre autres par une amende de 8,9 milliards de dollars), le Secrétariat général de l'ACPR a informé BNP Paribas le 19 janvier 2024 qu'il considérait que le Groupe se conformait pleinement aux dispositions du Cease and Desist Order et que le suivi de ce dernier était désormais clos. Parallèlement, le 6 février 2024, le Conseil des Gouverneurs de la FED a également annoncé mettre fin au Cease and Desist Order et à une ordonnance connexe. En ce qui concerne le Cease and Desist Order établi le 17 juillet 2017 dans le cadre des activités de change et imposant des renforcements en matière de gouvernance, de conformité, de gestion des risques et de dispositifs de contrôle, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve Fédérale des États-Unis (*Federal Reserve Board* – FRB) a annoncé en juillet 2026 la levée de ce Cease and Desist Order avec effet au 25 juin 2026.

Le Groupe BNP Paribas est par ailleurs actuellement impliqué dans plusieurs contentieux et enquêtes présentés dans la note 7.c *Procédures judiciaires et d'arbitrage* des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2026, et pourrait à nouveau être impliqué dans d'autres contentieux et enquêtes à n'importe quel moment. Ces affaires sont susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe BNP Paribas, de lui causer un préjudice financier ou d'une autre nature. Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait qu'une décision défavorable rendue dans un ou plusieurs contentieux ou une suite défavorable dans une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas quelle que soit la période concernée.

6.3 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître une évolution défavorable menant à sa résolution ou à une restructuration avant et/ou indépendamment d'une résolution : les détenteurs de titres BNP Paribas pourraient subir des pertes si BNP Paribas devait faire l'objet d'une procédure de résolution.

La DRRB, les ordonnances du 20 août 2015 et du 21 décembre 2020 la transposant, et le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 (tels que modifiés à tout moment), confèrent à l'ACPR ou au Conseil de Résolution Unique le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que le Groupe BNP Paribas, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (tels que les obligations super subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à la hiérarchie des créanciers dans le cadre de procédures normales d'insolvabilité. À titre d'information, la composition des financements wholesale moyen/long terme excluant les émissions de dette structurée du Groupe BNP Paribas au 30 juin 2026 était la suivante : dette hybride Tier 1 pour 19,6 milliards d'euros, dette subordonnée Tier 2 pour 20,1 milliards d'euros, dette subordonnée non admise en fonds propres pour 4,5 milliards d'euros, dette senior non sécurisée non préférée pour 71 milliards d'euros, dette senior non sécurisée préférée pour 34,5 milliards d'euros (dont 25,5 milliards d'euros de dette senior non sécurisée préférée éligible au MREL) et dette senior sécurisée pour 13,2 milliards d'euros.

Les autorités de résolution disposent également de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'institution en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires et/ou des instruments de dette, la conversion en instruments de fonds propres de catégorie 1 d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, d'instruments de catégorie 2 et/ou d'instruments de dette, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial. En outre, les autorités de résolution doivent procéder à la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires ou à la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (tels que les obligations super subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées) avant l'ouverture d'une procédure de résolution si les conditions d'application en sont remplies.

De plus, certains pouvoirs, en ce compris la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital ou la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (tels que les obligations super subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), peuvent également être employés avant et/ou indépendamment de toute procédure de résolution, comme en vertu de la réglementation des aides d'État de la Commission européenne si l'institution nécessite un soutien public exceptionnel.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard du Groupe BNP Paribas pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs du Groupe BNP Paribas (notamment des ventes d'actifs ou d'activités ou de la création d'établissements relais) et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des actionnaires ou des créanciers. L'exercice de ces pouvoirs pourrait également, après le transfert de tout ou partie des activités ou la séparation des actifs du Groupe BNP Paribas, laisser les porteurs d'obligations (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion) dans une situation de créanciers d'un établissement dont les activités ou les actifs restants seraient insuffisants pour honorer les créances détenues par tout ou partie de ses créanciers.

7. RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DU GROUPE BNP PARIBAS DANS SON ENVIRONNEMENT

7.1 Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.

Lors de la publication de ses résultats, le Groupe BNP Paribas a parfois fixé, et pourrait fixer à l'avenir, certains objectifs financiers et non-financiers. Par exemple, le Groupe BNP Paribas a confirmé la trajectoire de croissance à l'horizon 2026 au niveau du Groupe et a également fixé une trajectoire à l'horizon 2028, lors de la présentation de ses résultats au 31 décembre 2025. Les résultats réalisés du Groupe BNP Paribas sont susceptibles de différer significativement de ces tendances pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Si le Groupe BNP Paribas n'évolue pas en ligne avec ces tendances, sa situation financière et la valeur de ses instruments financiers pourraient en être affectées, de même que ses coûts de financement.

De plus, le Groupe mène une politique ambitieuse de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et s'engage pour avoir un impact positif sur la société avec des engagements et objectifs concrets. Si le Groupe ne parvenait pas à tenir ces engagements ou atteindre ces objectifs, qui dépendent en partie d'éléments en dehors de son contrôle, sa réputation pourrait être affectée.

7.2 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des activités issues des opérations d'acquisition ou de rapprochement et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ces opérations.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des opérations d'acquisition de sociétés ou de rapprochement d'activités. Pour rappel, les dernières opérations significatives du Groupe BNP Paribas ont été l'acquisition du capital de Kantox en 2023, les acquisitions de BCC Vita SpA et de Neuflyze Vie en 2024, l'acquisition de 100 % d'AXA Investment Managers en 2025, l'acquisition des activités de banque privée de HSBC en Allemagne en 2025 ainsi que l'acquisition d'Athlon par Arval dans le secteur de la location longue durée de véhicules finalisée le 31 juillet 2026. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipé. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes du Groupe BNP Paribas avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou de plusieurs de ses branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles du Groupe BNP Paribas, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats du Groupe.

Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier. Enfin, l'acquisition de certaines sociétés peut avoir pour effet de diminuer les ratios de fonds propres du Groupe BNP Paribas ou d'augmenter les exigences minimums de ratios de fonds propres qui lui sont applicables, ce qui peut réduire la capacité du Groupe à allouer et affecter librement ses ressources de capital et de financement.

Bien que le Groupe BNP Paribas procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'il envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. Dans l'hypothèse où le Groupe n'aurait pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à une acquisition, il pourrait acquérir des actifs douteux ou problématiques, ou des activités qui pourraient ne pas être rentables ou présenter certains risques potentiels qui ne se matérialisent qu'après l'acquisition. L'acquisition d'une activité non rentable ou d'une activité présentant des risques matérialisés peut présenter un impact négatif important sur la rentabilité globale du Groupe BNP Paribas et augmenter son passif.

7.3 L'environnement du Groupe BNP Paribas pourrait évoluer du fait d'une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, ce qui pourrait peser sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

Le Groupe BNP Paribas est confronté à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il est présent, notamment l'Europe et les États-Unis, et cette concurrence pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers, de la concurrence renforcée sur certains produits bancaires ou titres financiers, de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiement et de financement ou du développement des plateformes de financement participatif (*crowdfunding*) ainsi que de l'évolution permanente des habitudes de consommation en matière bancaire. À titre d'illustration, le Groupe BNP Paribas poursuit des initiatives dans ce domaine sous les marques Hello bank !, Nickel ou encore Floa, mais de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins contraignantes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, *shadow banks*) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données, d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, plateformes numériques, fintechs) ou d'un libre accès aux données financières des clients pourraient être plus compétitifs en proposant des prix plus bas et des services plus innovants répondant aux besoins nouveaux des consommateurs. Des technologies nouvelles, facilitant ou transformant les processus de transaction et les systèmes de paiement, telles que par exemple les technologies *blockchain* et les services qui y sont liés, ou susceptibles d'impacter significativement les mécanismes fondamentaux du système bancaire actuel, telles que par exemple les monnaies digitales des banques centrales, se sont développées ces dernières années ou pourraient connaître un essor dans un avenir proche.

S'il est difficile de prévoir les effets de ces évolutions ainsi que la réglementation qui leur est applicable, l'usage de telles technologies pourrait néanmoins réduire les parts de marché des banques, et notamment du Groupe BNP Paribas, capter des investissements qui auraient pu être réalisés dans des technologies utilisées par des institutions financières plus établies, comme BNP Paribas ou, plus largement, faire émerger un système monétaire différent dans lequel l'intérêt de recourir aux institutions financières établies, telles que BNP Paribas, serait affecté. Si de telles évolutions continuaient à prendre de l'ampleur, en particulier grâce au soutien des gouvernements et des banques centrales, si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services plus innovante, attractive et rentable que celle offerte par les concurrents actuels ou les nouveaux entrants, ou si certaines de ces activités venaient à être exercées par d'autres institutions que les banques, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Il est également possible que l'application d'exigences renforcées (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité) aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique, auxquelles les nouveaux acteurs peuvent ne pas être soumis, engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que le Groupe BNP Paribas.

7.4 Le Groupe BNP Paribas pourrait voir son activité perturbée et connaître des pertes en raison des risques liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), notamment au changement climatique, tels que des risques de transition, des risques physiques ou des risques de responsabilité.

Les risques liés à l'ESG ne constituent pas des types de risque en tant que tels mais des facteurs de risque susceptibles d'affecter des types de risque traditionnels, comme le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel ou le risque de liquidité, pouvant ainsi augmenter la pression sur la performance financière du Groupe. En conséquence, les facteurs de risques ESG sont progressivement incorporés par le Groupe BNP Paribas dans ses dispositifs et processus de gestion des risques existants : vingt facteurs de risque ESG ont été intégrés en 2024, recouvrant notamment les risques liés au changement climatique, les risques liés à la nature, les risques sociaux et les risques liés à des préoccupations de gouvernance. De plus, afin d'améliorer le processus d'identification des risques, le Groupe a mis en œuvre des actions spécifiques, détaillées à la section 5.11 *Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2025 et dans des chapitres thématiques des états de durabilité, notamment le chapitre 7.1.2 *Changement climatique*, le chapitre 7.1.4 *Effectifs de l'entreprise*, le chapitre 7.1.5 *Consommateurs et utilisateurs finaux* et le chapitre 7.1.6 *Conduite des affaires*.

De plus, le développement d'exigences réglementaires en lien avec les thématiques ESG pourrait conduire à un accroissement des litiges subis par les institutions financières. Les initiatives et cadres politiques et réglementaires, y compris aux niveaux européen et international, concernant le changement climatique et la durabilité, ainsi que les engagements volontaires et conjoints par le biais d'alliances industrielles, créent des risques juridiques, réglementaires et de réputation croissants. Le cadre réglementaire ESG est en constante mutation et institue, entre autres, des exigences en termes de divulgation d'informations et de prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesure et de gestion des risques. Ces initiatives et cadres se chevauchent à certains égards et ne sont pas toujours cohérents dans leurs objectifs, ce qui entraîne une complexité réglementaire et, dans certains cas, un manque de clarté et des difficultés d'interprétation.

En dépit des actions menées par le Groupe BNP Paribas pour suivre les risques et lutter contre le changement climatique, les risques physiques, de transition ou de responsabilité liés à celui-ci, ou tout retard ou échec dans la mise en œuvre des mesures de gestion de ces risques, pourraient avoir un impact négatif sur les activités du Groupe, sa situation financière et sa réputation.

7.5 L'évolution de certaines participations dans les établissements de crédit ou financiers pourrait peser sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Certaines catégories d'actifs peuvent être assorties d'une pondération de risque élevée de 250 %. Elles incluent : les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel ; les participations dans des entités d'assurance ; les participations financières significatives dans les établissements de crédit ou financiers détenus à plus de 10 % ; les actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles.

Si le Groupe BNP Paribas augmente le montant des actifs assortis d'une pondération de risque élevée (soit en augmentant la proportion de ces actifs assortis d'une pondération de risque élevée dans son portefeuille global d'actifs, soit en raison d'une augmentation de la pondération réglementaire des risques applicable à ces actifs), ses ratios d'adéquation des fonds propres pourraient être abaissés.

4 NOTATIONS LONG TERME ET COURT TERME

	Notation long terme/court terme au 19 mars 2026	Notation long terme/court terme au 28 octobre 2026	Perspective	Date de la dernière revue
Standard & Poor's	A+/A-1	A+/A-1	Stable	13 avril 2026
Fitch	AA-/F1+	AA-/F1+	Stable	19 mai 2026
Moody's	A1/Prime-1	A1/Prime-1	Stable	31 août 2026

5 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

Dans le chapitre 3.6, le paragraphe « Evènements récents » est complété du communiqué de presse suivant:



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS LANCE SON PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 D'UN MONTANT DE 1,3 MILLIARD D'EUROS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 octobre 2026,

A la suite de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, BNP Paribas annonce le lancement de son programme de rachat d'actions au titre de l'exercice 2026 pour un montant maximum de 1,3 milliard d'euros.

Le rachat débutera le 2 novembre 2026 dans le cadre d'un contrat avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, chargé par une instruction irrévocable du rachat des actions. Les actions acquises dans le cadre du programme seront annulées.

BNP Paribas fournira des mises à jour hebdomadaires sur l'état d'avancement du programme via un communiqué de presse sur le site de BNP Paribas et via une diffusion effective et intégrale conformément aux dispositions légales applicables :

<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/information-reglementee>.

Le programme sera exécuté conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché ainsi que ses textes d'application et dans les limites de l'autorisation accordée à BNP Paribas de procéder à des achats d'actions sur le marché en vertu de la 5^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale de BNP Paribas réunie le 12 mai 2026.

Le descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^{ème} résolution de l'assemblée générale de BNP Paribas susvisée, publié le 12 mai 2026, est disponible sur le site de BNP Paribas : <https://invest.bnpparibas/document/descriptif-du-programme-de-rachat-d-actions-propres-2026>.

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Accessibilité de l'amendement

Ce document est disponible sur le site internet <https://invest.bnpparibas/> ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

■ **par courrier :**

BNP Paribas – Finance & Stratégie
Relations Investisseurs et Information Financière
Palais du Hanovre
16 rue de Hanovre – CAT03B2
75002 Paris

■ **par téléphone :** + 33 (0)1 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>

Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France

Forme juridique : La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire.

Identifiant d'entité juridique : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83

Droit régissant ses activités : BNP Paribas est une société de droit français et qui exerce ses activités dans de nombreux pays, tant en Europe qu'en dehors de l'Europe. Dès lors de nombreuses réglementations étrangères peuvent régir ses activités.

Pays d'origine : France

6.2 Changement significatif

A l'exception des éléments mentionnés dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2025, aucun changement significatif de la situation financière du Groupe n'est survenu depuis le 30 septembre 2026, aucun changement significatif de la situation financière ou de la performance financière du Groupe n'est survenu depuis la fin de la dernière période pour laquelle des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires en date du 5 août 2026.

A la connaissance de BNP Paribas, il n'y a pas eu d'événements récents qui soient significativement pertinents pour l'évaluation de la solvabilité de BNP Paribas depuis le 30 septembre 2026.

6.3 Passifs éventuels

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires, fiscales ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans les notes 4.k « Provisions pour risques et charges », 4.h « Impôts courants et différés » et 4.d « Actifs financiers au coût amorti » des États Financiers consolidés au 30 juin 2026, une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 septembre 2026 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité ; néanmoins, l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et de la « District Court » américaine entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours. Au 30 juin 2026, à la suite du rejet de certains recours et demandes du liquidateur de BLMIS, de modifications apportées à d'autres recours, et de l'introduction d'un recours supplémentaire, le montant global des créances s'élevait à environ 1,18 milliard de dollars américains. Par la suite, le 29 septembre 2026, certaines des créances du liquidateur de BLMIS ont été rejetées, réduisant le montant global des créances restantes à environ 983 millions de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments de défense très solides et crédibles à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires ont poursuivi la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Par un jugement de première instance du 3 avril 2025, ce dernier a rejeté l'ensemble des demandes de ces actionnaires au motif qu'elles sont irrecevables, prescrites ou non-fondées. Ces actionnaires minoritaires ont interjeté appel de ce jugement de première instance le 27 janvier 2026.

La Banque et l'une de ses filiales américaines sont défenderesses dans une action civile de groupe et des actions individuelles connexes en dommages-intérêts devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York (la « District Court ») intentée par d'anciens citoyens soudanais, aujourd'hui citoyens et résidents américains, affirmant avoir été lésés par le gouvernement soudanais entre 1997 et 2011. Les demandeurs fondent leurs demandes sur les faits historiques mentionnés dans les accords du 30 juin 2014 passés entre la Banque et les autorités américaines concernant le traitement de transactions financières pour des entités dans certains pays soumis aux sanctions économiques américaines. Début 2024, le Conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale des États-Unis et le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en France ont annoncé la fin de la période probatoire de BNP Paribas et le retrait de l'ordonnance dite 'Cease and Desist Order' de 2014, marquant le plein accomplissement par le Groupe de ses obligations au titre du plan de remédiation fixé par cette ordonnance. Les demandeurs allèguent que les transactions traitées par la Banque, principalement par l'intermédiaire de sa filiale basée en Suisse (qui est aujourd'hui une succursale de la Banque), avec des entités soudanaises visées par les sanctions américaines rendent la Banque et sa filiale américaine responsables pour les dommages commis envers les demandeurs par le gouvernement soudanais. Le 9 mai 2024, la District Court a accepté la demande des demandeurs d'exercer une action de groupe pour l'ensemble des réfugiés ou demandeurs d'asile admis par les États-Unis et ayant vécu au Soudan ou au Sud Soudan entre novembre 1997 et décembre 2011. La District Court a par la suite fixé au 8 septembre 2025 la date du procès concernant les demandes de trois des demandeurs nommément désignés dans le cadre de cette action. Le 6 octobre 2025, la District Court a statué en faveur de la filiale américaine de la Banque en rejetant la demande présentée par les demandeurs à son encontre. Le 17 octobre 2025, le jury a rendu un verdict à l'encontre de BNP Paribas S.A. accordant un montant total de 20,75 millions de dollars aux trois demandeurs. À la suite de la certification par la District Court, le 8 janvier 2026, d'un appel immédiat du verdict du jury, BNP Paribas a déposé son avis d'appel le 6 février 2026 et son mémoire introductif d'appel le 22 mai 2026. L'appel est soutenu par plusieurs mémoires d'amicus curiae, notamment des gouvernements américain et suisse. Les demandeurs ont déposé leur mémoire en réponse le 21 août 2026, et la Banque a déposé son mémoire en réplique le 11 septembre 2026. L'échange des mémoires est désormais terminé, et les parties attendent que la Cour fixe la date de l'audience de plaidoiries. BNP Paribas continue de disposer d'arguments de défense très solides et crédibles, notamment l'absence de responsabilité et de lien de causalité au regard du droit suisse qui régit ces actions. La Banque continuera de se défendre vigoureusement contre ces demandes et croit fermement que ce verdict doit être annulé en appel.

Par ailleurs, comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

De même, BNP Paribas fait l'objet de contrôles réguliers et approfondis de la part des administrations fiscales des pays dans lesquels le Groupe exerce une activité. Ces dernières années, elles ont notamment procédé à des vérifications en matière d'impôt sur les sociétés, de TVA et de retenue à la source sur dividendes, lesquelles ont pu donner lieu à des propositions de rectification.

À titre d'illustration, en juin 2026, BNP Paribas a reçu une proposition de rectification relative aux modalités de détermination des droits à déduction de la TVA, proposition que BNP Paribas entend contester.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

BNP Paribas Bank Polska détient des portefeuilles de prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Les contrats de prêts en franc suisse, dont la majorité a été conclue entre 2006 et 2008, ont été contractés conformément aux pratiques du secteur en vigueur au moment de leur conclusion. Comme de nombreuses autres institutions financières en Pologne, BNP Paribas Bank Polska est défenderesse dans des actions civiles intentées par des clients ayant contracté ces prêts hypothécaires en franc suisse. BNP Paribas Bank Polska n'est partie à aucune action de groupe fondée sur ces contrats de prêt.

Au 31 décembre 2025, BNP Paribas Bank Polska était défenderesse dans 5 865 procédures judiciaires individuelles, pour lesquelles les demandeurs requièrent soit une déclaration de nullité du contrat de prêt hypothécaire, soit une déclaration de caducité du contrat et le remboursement des montants déjà payés. Le nombre significatif de réclamations contre les banques en lien avec ces prêts hypothécaires est considéré comme ayant été influencé par les variations de taux de change depuis 2009 et les évolutions des décisions judiciaires au niveau de l'UE et de la Pologne depuis 2019. En particulier, les tribunaux polonais ont à ce jour, dans la grande majorité des procédures, jugé que ces contrats de prêt hypothécaire étaient invalides ou caducs.

Depuis décembre 2021, BNP Paribas Bank Polska mène des négociations individuelles avec les clients avec lesquels elle est en litige ou avec lesquels il existe un risque raisonnable d'entrer en litige.

Depuis 2024, les contentieux relatifs au crédit à la consommation en Espagne se concentrent principalement sur la question de la transparence contractuelle des contrats de crédit renouvelable. Cette tendance a été renforcée par les arrêts de la Cour suprême du 30 janvier 2025. Les procédures en cours visent à faire préciser par les juridictions du fond l'application pratique, aux différentes générations de contrat, des exigences de transparence dégagées par la Cour suprême.

Le 7 octobre 2025, la Financial Conduct Authority (« FCA ») au Royaume-Uni a soumis à consultation le document CP25/27, exposant un projet de dispositif légal d'indemnisation des consommateurs de crédits automobiles (le « Dispositif »). Ce Dispositif, destiné aux contrats de financement automobile régulés, vise à accorder une compensation aux clients ayant subi un traitement jugé inéquitable. À l'issue d'une période de consultation clôturée le 12 décembre 2025, qui a suscité de nombreuses observations de la part des acteurs du secteur, la FCA a publié le 30 mars 2026 sa déclaration de politique PS26/3 relative à ce Dispositif. La FCA a depuis annoncé que le Dispositif faisait l'objet d'un recours contentieux et qu'elle examine actuellement sa position. Le Groupe demeure attentif à ces évolutions et répond aux exigences réglementaires.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

7 RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Ernst & Young et Autres

Tour First - TSA 14 444
92037 Paris-La Défense Cedex

- Deloitte & Associés a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2024 pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.
Deloitte & Associés est représenté par Damien Leurent et Jean-Vincent Coustel.
- Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2024 pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.
Ernst & Young et Autres est représenté par Olivier Drion.
Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre et placés sous l'autorité de la « Haute autorité de l'audit ».

8 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 28 octobre 2026

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

9 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, la présente table de concordance reprend les rubriques prévues par le Règlement délégué (UE) 2019/980 (Annexe I), complétant le Règlement européen 2017/1129 dit Règlement « Prospectus » et renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques.

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980		N° de page du Document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement	N° de page du troisième amendement
1.	PERSONNES RESPONSABLES				
1.1.	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	924	57	316	77
1.2.	Attestation de la personne responsable du Document d'enregistrement universel	924	57	316	77
1.3.	Attestation ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert				
1.4.	Informations provenant d'un tiers				
1.5.	Approbation de l'autorité compétente	1	1	1	2
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	923	56	315	76
3.	FACTEURS DE RISQUE	353-367		290-305	54-69
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	4-8			
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS				
5.1.	Principales activités	9-22 ; 242-247 ; 898-914			
5.2.	Principaux marchés	9-22 ; 242-247 ; 898-914			
5.3.	Histoire et évolution de la société	7-8			
5.4.	Stratégie et objectifs	178-180			
5.5.	Dépendance éventuelle	896			
5.6.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	9-22 ; 152-162			
5.7.	Investissements	307-310 ; 690 ; 897			
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE				
6.1.	Description sommaire du Groupe/Organigramme	4-5 ; 707			
6.2.	Liste des filiales importantes	316-333 ; 683-687 ; 898-912			
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT				
7.1.	Situation financière	180 ; 200-205 ; 654-655	4-30	4-34	4-31
7.2.	Résultat d'exploitation	152-162 ; 169-170 ; 184-195 ; 200 ; 243 ; 654	23	24	24

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980		N° de page du Document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement	N° de page du troisième amendement
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX				
8.1.	Capitaux de l'émetteur	204-205 ; 349-350 ; 680	33 ; 35	169 ; 176	36
8.2.	Source et montant des flux de trésorerie	203			
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	181 ; 563-582	8	9	9
8.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A			
8.5.	Sources de financement attendues pour honorer les investissements	N/A			
9.	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	345-346 ; 369-370			
10.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	178-180 ; 897			
10.1.	Principales tendances récentes	178-180 ; 897	49-52	307-308	71-72
10.2.	Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	178-180 ; 897	49-52	307-308	71-72
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE				
11.1.	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A			
11.2.	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A			
11.3.	Déclaration de comparabilité avec les informations	N/A			
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE				
12.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	37-53 ; 86-92 ; 102 ; 125 ; 131		309-311	
12.2.	Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	58-63 ; 79-81 ; 88-89			
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES				
13.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	94-124 ; 293-300 ; 312			
13.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	94-124 ; 293-300 ; 312			
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION				
14.1.	Date d'expiration des mandats actuels	39-53		310	
14.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A			
14.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	73-75 ; 81-84			
14.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme à un régime de Gouvernement d'entreprise qui lui est applicable	54-75			
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	51 ; 86-92			
15.	SALARIÉS				
15.1.	Nombre de salariés	4 ; 678 ; 708 ; 776-780			
15.2.	Actionnariat et stock-options	25-32 ; 94-125 ; 226-227			
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur				
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES				
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	23-24		306	
16.2.	Existence de droits de vote différents des principaux actionnaires	23		306	
16.3.	Contrôle de l'émetteur	23-24			
16.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	24			

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980		N° de page du Document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement	N° de page du troisième amendement
17.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	93-125 ; 240 ; 313-315 ; 921-922			
18.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR				
18.1.	Informations financières historiques, y compris les états financiers	6 ; 27 ; 152-335 ; 653-691	23-26	36-165	24-27
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	23-26	36-165	24-27
18.3.	Audit des informations financières annuelles historiques	336-342 ; 692-697			
18.4.	Informations financières pro-forma	N/A			
18.5.	Politique de distribution des dividendes	28 ; 30-31 ; 153 ; 682			
18.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	305-306	53-55	312-314	74-75
18.7.	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	897	53	312	74
19.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
19.1.	Capital social	23 ; 301-302 ; 676-677 ; 915 ; 936			
19.2.	Acte constitutif et statuts	915-920			
20.	CONTRATS IMPORTANTS	896			
21.	DOCUMENTS DISPONIBLES	896	53	312	73

SIÈGE SOCIAL

16 boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél : +33 (0)1 40 14 45 46

RCS Paris 662 042 449

Société anonyme au capital de 2 203 201 214 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Tél : +33 (0)1 40 14 63 58

www.bnpparibas.com



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change